

La Roche-sur-Yon, le 1^{er} décembre 2009

Direction des Affaires juridiques
& de la commande publique
Service Conseil municipal-Courrier

HOTEL DE VILLE

Place Napoléon – BP 829

85021 La Roche-sur-Yon Cedex
tél. : 02 51 47 47 47
fax : 02 51 37 48 71

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2009

PROCÈS VERBAL

(En application de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales)

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal désigne **Charlotte LEYDIER** comme **secrétaire de séance**.

Monsieur le Maire donne lecture des pouvoirs :

- | | | |
|---------------------------------|---|--|
| – Jacques AUXIETTE | à | Pierre REGNAULT (questions 10 à 57) |
| – Yves ROULEAU | à | Angie LEBOEUF (questions 2 à 25 et 58) |
| – Françoise VIGNAULT | à | Yannick HENRY (questions 27 à 57) |
| – Yann HELARY | à | Patrick YOU |
| – Louise-Michèle GADY | à | Martine CHANTECAILLE |
| – Jean-Gilles DUTOUR | à | Michèle PELTAN (questions 28 à 57) |
| – Alexandre MAISONNEUVE LE BREC | à | Anne AUBIN-SICARD |

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 8 juillet 2008 est adopté.

Monsieur le Maire fait l'intervention suivante :

« Notre conseil de ce soir n'est certainement pas le plus long en nombre de délibérations mais il est, sans nul doute, le plus chargé en terme de délibérations importantes qui vont engager la Ville pour les années à venir.

Je souhaiterais tout d'abord accueillir Madame David, nouvelle conseillère municipale, que nous installerons tout à l'heure dans les différentes commissions, installation provoquée par la démission d'un élu de l'opposition.

Comme pour tous les élus, de l'opposition comme la majorité, je lui souhaite de pouvoir participer le plus utilement possible à la vie de notre cité au sein de notre instance.

Je n'insisterai pas sur la rentrée scolaire et universitaire, qui toutes les deux se sont bien déroulées. La première illustre la qualité de nos services municipaux et les excellents rapports que nous entretenons avec l'Inspection académique ; la seconde montre la justesse de la stratégie suivie, en parfaite coordination avec le président de l'université de Nantes-La Roche, avec deux licences professionnelles et un master supplémentaires. Il nous faudra être vigilants pour le maintien de l'IUFM et sa reconstruction sur le site des Oudairies.

Mais je souhaiterais revenir un instant sur le succès de la votation citoyenne qui s'est déroulée en France et à La Roche-sur-Yon samedi dernier et qui avait pour objectif de défendre notre service public postal et au-delà l'ensemble du service public. La mobilisation a été forte partout. Et à La Roche-sur-Yon, les élus de la majorité municipale, et je les en remercie, ont décidé d'organiser cette votation devant la mairie.

...

La poste n'est pas n'importe quel service public, c'est un symbole du service public ! Celui d'une présence sur tout le territoire national, dans les quartiers les plus difficiles, comme dans les villages les plus isolés.

Avec plus de 1000 votants place Napoléon et 3000 sur toute la ville, et 11.000 en Vendée, dont 98 % se sont prononcés contre le projet du gouvernement ! Celui-ci ne pourra pas ignorer longtemps le vote de 2 millions de Français, comme le rejet de sa politique que je sens se dessiner dans de nombreux domaines. Y compris par ceux qui l'ont porté au pouvoir.

Je rappelais tout à l'heure les délibérations importantes que nous aborderons ce soir. Il me semble que la « constance » est le dénominateur commun de tous ces dossiers : évolution intercommunale, Plan local d'urbanisme, délégation de service public des transports, et j'en passe tous ces dossiers ont été initiés, instruits, préparés et défendus depuis des mois voire des années. Ils illustrent à eux seuls une constance et une volonté inébranlables de la Ville, élus et services, d'aboutir dans l'intérêt de notre territoire de vie, et notamment de notre ville et de ses habitants.

Précisément, la première délibération touche à un dossier d'actualité, un dossier important, qui représente l'aboutissement d'une réflexion dense menée depuis plusieurs mois sur l'évolution de la Communauté de communes du Pays yonnais, en faveur d'une intercommunalité plus forte et plus solidaire. Je voudrais aujourd'hui à cet instant saluer le travail de « déminage » qu'avait conduit Jacques Auxiette, travail qui nous a permis, je le crois, de pouvoir réussir cette année – seulement - à franchir un cap décisif pour accroître la solidarité, la dynamique, l'attractivité de notre territoire.

Le 22 septembre dernier le Conseil communautaire a adopté très majoritairement le principe d'un passage en Communauté d'agglomération. Il reste à la majorité des 15 conseils municipaux à confirmer le vote du 22 septembre pour passer, ensemble, à une nouvelle agglomération dès le 1^{er} janvier 2010.

Nous sommes donc parmi les premiers à « ouvrir le bal », après Le Tablier et Chaillé qui ont adopté ce projet à l'unanimité, et ce soir c'est notre tour ainsi que celui de La Ferrière, Nesmy, et demain, Landeronde. A nous ce soir de donner aussi un signe positif en adoptant largement ce projet rassembleur pour une nouvelle étape plus ambitieuse de notre intercommunalité.

Ce vote, vous l'avez compris, est l'aboutissement d'un long processus, d'un débat engagé depuis plus d'un an. Après un temps d'information et de formation, les débats et les entretiens organisés avec les communes ont permis aux conseillers communautaires de mieux appréhender les enjeux et les conséquences d'une évolution de l'intercommunalité. Ils ont aussi permis de déterminer les nouvelles compétences pouvant être mises en commun comme le développement économique, la petite enfance, les transports, les piscines, l'assainissement collectif, le logement social, l'enseignement supérieur, ou encore des équipements culturels centraux.

Franchir l'étape de la Communauté d'agglomération permettra au territoire de bénéficier de dotations de l'Etat plus importantes (3 millions d'euros annuels) et de mutualiser nos ressources pour réaliser les projets structurants sur l'ensemble du territoire.

Plus qu'un nouveau cadre juridique, la Communauté d'agglomération est un outil plus efficace et plus pertinent qui accompagnera l'élan nouveau que j'ai souhaité insuffler avec l'ensemble des maires au profit des habitants du Pays yonnais.

Elle nous permettra d'optimiser nos ressources, de mutualiser nos moyens, de ne pas faire porter aux seuls Yonnais la charge financière d'équipements qui concernent tout le Pays yonnais, avec comme contrepartie l'élargissement aux communes rurales de services publics yonnais de haut niveau, comme la petite enfance, les transports en commun ou la piscine par exemple, à tous les habitants.

Cette évolution est à mettre en parallèle avec le point de ce soir sur le renouvellement de la « délégation de service public transports » sur la ville et les perspectives futures d'extension à l'ensemble du Pays yonnais. Un gros travail a été entrepris dans ce domaine par les services et les élus. Un nouveau délégataire plus offensif, qui a mieux senti nos besoins, sera proposé à votre choix.

Ceci démontre à l'envi notre indépendance totale vis-à-vis des grands groupes privés et la capacité que nous avons, dans ce domaine comme dans d'autres, à faire en sorte que nos services publics soient toujours performants qu'ils soient délégués ou non !

Concernant l'agglomération, je souhaite que le vote de ce soir soit un signe fort donné en direction des 14 autres communes du Pays yonnais et montrer, s'il en était encore besoin, qu'au-delà même des divergences et des obédiences, qu'il ne s'agit pas de nier, l'avenir est à la Solidarité et à la Cohésion territoriales, qui plus est, dans un contexte incertain qui met à mal l'autonomie et les projets des collectivités locales.

En préfiguration de la loi – sur ce point nous sommes d'accord avec le projet- qui fixera de nouvelles règles en 2014 et compte tenu des compétences transférées demain à la Communauté d'agglomération, j'ai souhaité en accord avec les maires du Pays yonnais que la Ville dispose de représentants yonnais supplémentaires : la ville-centre représente actuellement 35 % des sièges pour

une population qui représente 58% du Pays yonnais. Le projet prévoit de porter notre représentation à 47 % !

Mais pour respecter les équilibres issus des urnes de 2008, j'ai décidé d'attribuer 5 places aux représentants des minorités.

J'ai souhaité maintenir cette ligne, malgré, et je le dis en aparté, les velléités de certains qui, hier, lorsqu'ils étaient à la tête de la communauté, s'offusquaient des clivages et appelait à les dépasser ! Autres temps, autres mœurs.

Le mode de désignation n'imposant pas à la municipalité un vote à la proportionnelle, qui handicaperait forcément les minorités, je vous proposerai donc une seule et même liste que je vous invite collectivement à adopter.

J'insiste sur le fait que cette proposition d'envoyer à la Communauté de communes des représentants des minorités ne répond à aucune obligation. C'est un choix. C'est pour moi la volonté d'amener les diverses composantes du conseil à participer à l'évolution de l'intercommunalité, qui c'est vrai va prendre plus d'importance que par le passé !

Je forme le vœu que les collectivités voisines, les autres villes et les organismes départementaux puissent s'inspirer de cette démarche pour accepter à leur tour en leur sein des représentants autres que ceux issus de leur majorité :

- J'attends encore de voir la Ville de La Roche représentée au sein du Conseil d'administration de Vendée Habitat. La ville chef-lieu n'est pas associée alors qu'elle accueille sur son sol près de 60 % du parc de Vendée Habitat, alors même que l'opération de rénovation urbaine des quartiers Nord portée par la Ville et l'ANRU va concerner 40 % du parc social de la ville, patrimoine du même bailleur !
- J'attends encore que l'opposition soit représentée au sein des SEM du département : Vendée Images et la SEM Vendée (Vendée globe)
- J'attends encore de voir le maire de la ville de La Roche, 1^{ère} ville du département, et 1^{ère} ville de la plus grande intercommunalité de la Vendée, rejoindre le Conseil d'administration de l'Association des Maires de Vendée.

Il y a ceux qui favorisent l'expression des minorités et ceux qui imposent leur majorité. Nous devons tous le garder à l'esprit.

Autre point que nous avons déjà abordé, celui du PLU, le plan local d'urbanisme.

Il vous est proposé de l'adopter après les procédures d'usage, certes longues mais indispensables.

Engagé depuis 2002 et abordé ici il y a tout juste un an, avant de lancer la consultation des personnes publiques associées, il arrive à maturité.

Un énorme travail a été réalisé. Je remercie une nouvelle fois les élus – et tout particulièrement Joël Soulard, 1^{er} adjoint chargé de l'urbanisme - et les services pour le travail fait, et je tiens aussi à saluer la qualité et la densité de la concertation réalisée.

Le PLU est un document opérationnel et stratégique. C'est un guide qui va servir de cadre et de référence officielle, pour traduire de manière concrète et illustrer le projet d'aménagement et de développement durable de la ville et les orientations du projet urbain qui s'inscrivent à horizon 2020.

L'enjeu était aussi de mettre en valeur l'environnement, les paysages, les entrées de ville, le patrimoine, etc. Ce PLU dessinera et confortera les fonctions de la ville, celle que nous voulons pour demain.

Ce PLU, comparé à l'ancien POS, est d'une toute autre ambition.

Le PLU permettra de faire une ville durable, sensible au développement raisonné, où la Ville entend clairement contraindre l'étalement urbain et densifier l'habitat afin de limiter l'urbanisation.

Sa charte architecturale et paysagère est pour le centre historique, le pentagone, un cadre ambitieux qui vise à protéger notre patrimoine et à élever de manière très forte nos exigences en matière architecturale.

C'est aussi dans cet esprit que nous allons renouveler le grand quartier de la gare avec le Pôle d'échanges multimodal (PEM) et l'ouverture de la gare côté Ouest, côté Boulevard Leclerc.

Avec dans le cadre de ce PEM, deux réalisations ambitieuses qui marqueront la ville :

- la passerelle tout d'abord, création architecturale exceptionnelle. C'est une œuvre artistique et une prouesse technologique assez extraordinaire. C'est d'ailleurs son caractère unique qui déstabilise l'ensemble de ceux qui, entreprise, bureaux d'études et de contrôle, les incitent à multiplier les précautions et retarder son installation qui devrait avoir lieu fin novembre ou début décembre.
- C'est aussi un pôle tertiaire dont nous venons de choisir le maître d'œuvre récemment, le groupe GIBOIRE de Rennes, spécialisé dans la réalisation de bureaux en centre ville. Ce projet de 25.000 m² à terme devrait voir une première tranche comprenant un hôtel dont l'objectif affiché aujourd'hui est de réaliser 10.000 m² pour la fin 2011.

Le PLU, c'est aussi nous donner les moyens et les outils juridiques de rendre la ville plus belle, avec l'ambition de Pentagone 2020, vaste opération d'urbanisme dont les résultats sont déjà visibles avec la rénovation des rues de Verdun, Molière, Guérineau, place Péchereau et l'important chantier actuel de la rue Joffre.

L'autre bonne nouvelle de cette fin d'été, c'est de voir le projet ANRU enfin accepté.

C'est sans doute le dernier projet accepté au plan national dans ce cadre. La Ville de La Roche-sur-Yon peut être fière d'avoir débloqué ce projet, bloqué trop longtemps... Je n'en dirai pas plus, car seul l'avenir m'importe. Simplement, sans la perspicacité du président de Région qui nous avait, dans le cadre d'une convention « Région-ANRU », en quelque sorte réservé cette enveloppe, le projet aurait été définitivement annulé. Je veux aussi, puisque c'est la vérité, souligner le travail exceptionnel du préfet LATASTE qui a joué son rôle, rien que son rôle, mais tout son rôle. Dans la période où l'Etat recentralisateur va mal, il est bon de saluer la qualité de certains serviteurs de la République.

Cette vaste opération urbaine est d'une ampleur inégalée : plus de 92 millions d'investissement au total pour la rénovation du logement social (Forges-Branly-Pyramides-Jean Yole) où vivent plus d'un Yonnais sur dix. Ce projet est une très bonne nouvelle pour les habitants. Cet investissement public est aussi une « bouffée d'oxygène » pour les professionnels du bâtiment et de l'artisanat qui y voient une opportunité en terme de marchés et de commandes, et donc en terme d'emplois. A mon sens, la rénovation urbaine des quartiers Nord de la ville est « un plan de relance à lui tout seul ! »

Je ne peux que déplorer, toutefois, la communication du Conseil général de la Vendée qui, à son habitude récupère et s'attribue tous les succès. Dans son journal de la Vendée, qui mérite bien le titre que je lui donne parfois de « Vendée-mensonge », le Conseil général réalise l'exploit de ne pas citer une seule fois la ville alors qu'elle apporte + de 11 millions d'euros, le double du Conseil Général !

Je regrette tout autant la réponse, la semaine dernière, du Président du Conseil général que nous avions sollicité en mai dernier sur le projet d'une nouvelle bourse du travail. Il répond négativement à tout financement d'une bourse du travail au motif que le Conseil général n'est pas compétent en matière de politique économique et sociale ainsi que de défense de l'emploi !

Les élus, syndicats et ouvriers apprécieront, eux, qui subissent la crise de plein fouet.

Car si pour l'agglomération et la ville, il y a des bonnes nouvelles, il y en a aussi de moins bonnes !

La crise n'est pas finie. Oui le Pays yonnais est moins touché que le sud Vendée et le secteur des Herbiers. Mais le chômage augmente et va encore augmenter.

La misère s'enkyste un peu plus dans notre Pays. Les disparités s'aggravent et face à cela le pouvoir endette la France comme jamais. Ou plutôt si comme en période de guerre.

Rendez-vous compte : le budget de la France est de 280 milliards d'euros avec, dans la loi PLF 2009, un déficit de 52 milliards – et, selon François Fillon à l'époque, une France en faillite.

Aujourd'hui le déficit annoncé est de 140 milliards soit 50 % ! 50 % du budget. Imaginez une collectivité, une entreprise qui vivrait avec 2 euros de dépense et 1 euro de recette.

Et c'est ce gouvernement là qui veut nous donner des leçons de bonne gestion ?

Dans le même temps le budget compte 72 milliards d'exonération et de niches fiscales, bouclier fiscal compris. L'état emprunte chaque jour 760 millions d'euros pour financer ces réductions d'impôts.

Que sera la France dans 3 ans à ce rythme. La crise a bon dos !

Plus grave pour nos services publics locaux. Nicolas Sarkozy a décidé de s'attaquer aux collectivités locales.

Je peux vous dire que j'ai beaucoup travaillé ces questions ces derniers mois et pourrais tenir colloque pendant des heures sur le sujet.

J'ai d'ailleurs envoyé un résumé de ma position à tous les élus de Vendée qui ont apprécié cet éclairage.

Je participe au comité directeur de l'AMF - qui a reçu Brice HORTEFEUX récemment – mais aussi aux commissions et au conseil d'orientation de l'ADCF, et récemment la convention de l'ADCF à Chambéry où 1500 élus locaux ont réservé un accueil pour le moins mitigé à nos Ministres et au président de l'Assemblée nationale Bernard ACCOYER.

Hier encore j'étais reçu, avec le président de la FMVM, le député maire UMP de Chalon-en-Champagne, Bruno BOURG-BROC, le sénateur Maire UMP de Béziers, Raymond COUDERC et Christian PIERRET, ancien ministre socialiste, par Brice HORTEFEUX, place Beauveau.

Nous avons été bien très bien reçus, mais j'en suis ressorti interloqué !

Je ne peux tout vous retraduire. Mais nous sommes à la veille d'une grande fracture entre le local et le national.

L'analyse des élus locaux, toutes tendances confondues, est que l'on assiste à une vaste opération de reconcentration des pouvoirs à Paris, une opération de déstabilisation des collectivités locales. Déstabilisation financière d'abord à travers une réforme de la TP bâclée et illisible. Déstabilisation démocratique ensuite avec la limitation juridique des capacités à agir et des « bidouillages électoraux ».

Nous sommes pour des réformes. Mais pas celles là ! Non seulement l'Etat va vers la faillite mais il semble vouloir y plonger les collectivités qui, elles, sont bien gérées.

Si les parlementaires n'arrêtent pas cette machine infernale – on pourrait aussi parler du grand Paris qui est également caricatural de l'action d'une volonté digne du Second Empire – la République, je pèse mes mots, sa cohésion, notre modèle social en seront gravement touchés.

Et là je demande à l'opposition municipale de bien mesurer la réalité des choses car ce que je dis avec mes mots d'opposant au gouvernement, des maires, présidents d'exécutifs, des parlementaires de droite, de l'UMP le disent aussi. Il y a quelques semaines à voix basse, en petit comité, et maintenant de plus en plus fortement et publiquement.

Oui la situation est grave !

C'est l'investissement local qui est en jeu, c'est aussi la pérennité des services publics locaux. »

Monsieur le Maire procède à l'installation de Madeleine, 43^{ème} conseiller municipal.

M. DAVID intervient :

« Je suis heureuse de saluer tous les collègues qui sont déjà réunis depuis le mois de mars de l'année dernière. Merci de m'avoir donné l'occasion d'exprimer ce que je ressens. Ce que je vais lire, je l'ai écrit à l'annonce de la démission de Gilles BOURMAUD :

La démission de Gilles BOURMAUD de son mandat de conseiller municipal est une décision personnelle. Elle est respectable et je me garderai bien sûr de la commenter. Mais la conséquence me concerne puisque ma situation dans l'ordre du tableau résultant des élections municipales du 9 mars 2008 me place dans la position d'occuper un poste de conseiller municipal à La Roche-sur-Yon. A ceux qui ont apprécié Gilles BOURMAUD dans les responsabilités qui lui ont été déléguées à diverses reprises, je veux dire toute ma détermination à me mettre, comme il a su le faire en son temps, au service des habitants de La Roche-sur-Yon. Seule élue adhérente du Parti Radical au sein de ce conseil municipal, je serai guidée dans ma contribution à la vie locale par les valeurs de fraternité, d'humanisme, de solidarité et de laïcité qui constituent les fondements du radicalisme. Si la possibilité m'en est donnée, je participerai en toute conscience, en toute indépendance et en loyauté à la réflexion municipale et intercommunale. Aujourd'hui plus encore qu'hier, je souhaite pour le territoire yonnais, une véritable évolution dans les rapports entre les forces politiques présentes dans les assemblées territoriales, dans leurs diversités comme dans l'exercice de leurs compétences. Dans mon passé professionnel et associatif, j'ai pu mesurer que bon nombre de réalisations ont vu le jour dans une saine confrontation des idées de chacun. L'essentiel consiste à définir clairement les objectifs à atteindre. C'est hélas ce qui fait souvent défaut en politique. Le pluralisme est pour moi un gage de démocratie, encore faut-il que le sens de l'intérêt général l'emporte sur des intérêts partisans. Pour ma part, c'est dans cet état d'esprit que j'assurerai ce mandat d'élu local avec détermination, modestie et fierté. »

Monsieur le Maire passe à l'examen des points de l'ordre du jour.

1. Extension des compétences de la Communauté de communes du Pays Yonnais en vue du passage en Communauté d'agglomération

Rapporteur : Pierre REGNAULT

Le conseil de Communauté a voté, le 22 septembre 2009, une extension des compétences de la Communauté de communes du Pays Yonnais et approuvé une nouvelle mouture de ses statuts en vue du passage en Communauté d'agglomération.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, cette décision a été notifiée aux 15 communes de la CCPY en vue de recueillir l'accord, en termes concordants, des conseils municipaux.

Le conseil est donc appelé à se prononcer sur l'extension des compétences de la Communauté de communes du Pays Yonnais en vue de son passage en Communauté d'agglomération et d'approuver le projet de nouveaux statuts.

M. PELTAN fait l'intervention suivante :

« Premier acte du passage en communauté d'agglomération, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays Yonnais a voté le 22 septembre dernier une extension de ses compétences et approuvé les nouveaux statuts.

Conformément à la réglementation en vigueur, le conseil municipal de chacune des 15 communes est appelé à délibérer sur ces 2 décisions et cela dans un délai très court du 23 septembre au 31 octobre. C'est dans ce cadre que ce dossier nous est soumis ce soir.

Il appelle de notre part un certain nombre d'observations.

Notre Groupe n'étant pas représenté, par votre seule volonté, faut-il le rappeler Monsieur le Maire, à l'actuelle Communauté de Communes, nous déplorons vivement d'avoir été totalement tenus à l'écart du travail de réflexion et d'élaboration que vous avez engagé à ce sujet depuis 1 an et demi. Nous avons donc découvert la réalité de ce dossier le 25 août dernier (et en ce qui me concerne le 7 septembre seulement) lors de la présentation du cabinet KPMG pour une délibération initialement prévue le 30 septembre et finalement reportée au 7 octobre. Vous reconnaîtrez avec nous que c'est bien peu de temps pour s'approprier un dossier aussi complexe. Vous auriez au moins pu, pendant tout ce temps, nous tenir informés, même succinctement, de l'évolution des travaux en cours.

Nous regrettons également la précipitation avec laquelle maintenant vous activez le dispositif et le calendrier extrêmement serré que vous imposez à tous.

Enfin nous nous étonnons qu'à l'occasion de la présentation de cette étude sur l'évolution de l'intercommunalité en Pays Yonnais, ni le projet de réforme des collectivités locales, ni celui de la taxe professionnelle n'aient été intégrés. C'est pourtant un sujet qui vous tient à cœur, Monsieur le Maire, si l'on en juge par la longue lettre de 4 pages que vous venez d'adresser, à tous les élus de Vendée : maires, adjoints, conseillers municipaux, généraux et régionaux ! Vous y décrivez une situation quasiment apocalyptique pour les intercommunalités, vous parlez d'asphyxie financière ! Alors je vous le demande : en quoi les éléments que vous évoquez impacteront-ils les projections faites pour les années à venir car, vous le dites vous-même, le futur impôt dit « cotisation locale d'activité » progresserait 4 fois moins vite que la Taxe Professionnelle et les présidents d'intercommunalité ne pourraient faire varier les taux que sur 25 % de cette taxe. Il n'y aurait, c'est toujours vous qui le dites, plus aucune marge de manœuvre pour l'intercommunalité. Vous comprendrez qu'après cela nous nous interrogeons : le projet que vous nous présentez ce soir, n'est-il pas un peu trop idyllique au regard des réalités à venir ?

Cela dit, en tant qu'élus de La Roche-sur-Yon, nous sommes favorables, globalement, aux modifications proposées, qu'il s'agisse des compétences obligatoires, optionnelles ou facultatives, vous les connaissez, je ne les rappelle pas. Le passage en communauté d'agglomération est plutôt une bonne opération pour la Ville Centre, tant sur le plan de la gouvernance que de la finance. S'agissant de la gouvernance 33 élus pour La Roche-sur-Yon sur 70 conseillers communautaires, on n'est pas loin des 50 % maximum autorisés par la loi. S'agissant de la finance, je prendrai un seul exemple pour ne pas alourdir mon propos : transférer les équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire dont les piscines, la patinoire, le Manège et la Médiathèque ainsi que l'enseignement supérieur alors qu'on sait bien qu'ils nécessiteront des investissements importants dans les années à venir, est une bonne opération pour La Roche-sur-Yon. Nous espérons simplement que parallèlement les fonds de concours seront suffisamment abondés pour permettre aux petites communes d'entretenir tout simplement leur propre patrimoine. Si les garanties nécessaires sont données, dans le respect des uns et des autres, nous voulons croire que tout se passera bien, et nous y serons attentifs.

Les évolutions organisationnelles proposées vont dans le sens des besoins de notre territoire et la mutualisation des moyens doit permettre de mieux y répondre et d'assurer, nous l'espérons, un développement harmonieux, équilibré et solidaire de l'ensemble du Pays Yonnais. D'autant que, élément non négligeable, la communauté d'agglomération se verrait dotée de moyens financiers supplémentaires importants : la DGF (dotation globale de fonctionnement) de l'Etat qui passerait la 1^{ère} année de 11€ à 43 € par habitant soit un gain total estimé de presque 3 millions d'€ sur l'année mais aussi la taxe professionnelle unique ou TPU qui rapporterait, restons prudents, 29 millions d'euros dès 2010 et dont on nous dit qu'on prendra soin d'étaler sa mise en œuvre sur 12 ans afin de ne pas pénaliser les communes qui jusqu'ici avaient une TP attractive.

Mais cette manne financière, pour alléchante qu'elle soit, surtout dans la période actuelle de crise économique et financière ne doit pas oblitérer d'autres problématiques.

Et cela nous amène à émettre un certain nombre de questionnements :

- Nous nous inquiétons des frais de fonctionnement de cette nouvelle structure et nous vous demandons si avec les transferts de compétences vous envisagez d'utiliser les compétences des services existant avec par exemple des mises à disposition de personnels. La mutualisation des moyens doit entraîner des économies d'échelle ou alors elle est inutile.
- Qu'en sera-t-il également en terme de bâtiments ne serait-ce que pour accueillir les 70 élus ? Quelles conséquences immobilières donc ? Ont-elles été envisagées et chiffrées ? Dans le contexte actuel nos concitoyens ne comprendraient pas qu'il y ait une strate supplémentaire, génératrice de surcoût.

- Nous sommes également soucieux du rééquilibrage Nord-Sud de notre territoire qui devra être favorisé par la mise en place de la future communauté d'agglomération.
- Enfin et sans vouloir, en aucune façon parler ici à la place des petites communes pauvres de ce territoire, mais dans cet esprit communautaire et donc solidaire qui doit nous animer tous, nous serons attentifs à la mise en œuvre du pacte financier dont la vocation est, entre autres, de veiller à une répartition équilibrée et juste des moyens au service des habitants de l'ensemble du Pays Yonnais.

En conclusion, je dirai que la Communauté d'Agglomération, c'est un peu un pari sur l'avenir et, comme toute entreprise humaine, elle sera ce que nous la ferons ensemble. Notre Groupe veut et doit y prendre sa place, toute sa place : c'est une exigence de démocratie. »

L. CAILLAUD souligne l'importance de cette nouvelle étape du schéma territorial yonnais. Il rappelle que la nécessité de ce processus était partagée par l'opposition, depuis 2004. Pour autant, il lui paraît important, dans la présente période d'insécurité budgétaire des collectivités, de veiller à la meilleure utilisation des leviers financiers. Les transferts de charges qui s'opéreront doivent être exposés en toute transparence et la création de ce nouvel échelon ne doit pas rajouter un poids fiscal supplémentaire pour les habitants du territoire. Il considère à ce titre que le rapport du cabinet KPMG ne comporte pas assez de détails ni d'éléments chiffrés.

La lisibilité étant cruciale, il insiste sur la nécessité d'une communication la plus étendue vers les citoyens. Ce dispositif de transfert de compétence n'est déjà pas évident pour des élus, il doit donc être largement expliqué aux citoyens. Il propose également de promouvoir une simplification des différentes strates, de réfléchir rapidement, en terme de réforme des collectivités territoriales, à celles qui sont le plus adaptées à chaque niveau de compétences.

A. CHARRIEAU ne conteste pas le sérieux du montage du dossier. Elle relève toutefois qu'un tel choix de mutation aurait pu être l'occasion d'une consultation des citoyens, à l'instar du devenir du service public postal. Pour mobiliser les habitants, pour qu'ils puissent s'emparer de ce dossier et ainsi ne pas considérer ce montage comme un empilement supplémentaire, une votation citoyenne aurait pu donner du sens. De surcroît, elle pense que ce processus ne doit pas être qu'une affaire d'experts et d'élus. Rappelant les propos de Monsieur le Maire sur la mise en danger des collectivités locales, elle juge la situation effectivement catastrophique, et pourtant, souligne-t-elle, une collectivité n'a de sens que par l'action qu'elle porte et par ce qu'elle apporte à ses habitants.

Elle ajoute que, si les Yonnais tireront bénéfice, au moins dans un premier temps, de la mise en place de la Communauté d'agglomération, les exemples sont nombreux où les contributions de l'Etat se sont vues modifiées sur la durée. C'est là, selon ses propos, toute la difficulté d'une construction aussi conséquente, sans avoir de vision d'avenir au-delà de 3 à 6 ans. Le risque c'est de voir s'éloigner les populations vers une deuxième, voire troisième couronne, à la recherche d'une fiscalité plus légère. Les conséquences sur le dynamisme de la ville-centre, sur la perte des populations jeunes, sur la transformation des périphéries en espaces résidentiels sous-équipés nécessitent une réflexion approfondie. Elle aurait souhaité obtenir, au titre d'élue de l'opposition, plus d'informations préalables. Quant à la réforme des collectivités, elle partage les propos de Monsieur le Maire sur la nécessaire mobilisation sur le sujet, ajoutant qu'il conviendrait de diffuser le plus largement vers les habitants, le courrier adressé aux élus du département.

S. IBARRA souhaite faire écho aux propos de Mme PELTAN qui n'a eu de cesse, depuis l'installation de la présente assemblée, de rappeler la non-représentation de son groupe au sein de la Communauté de communes. Se remémorant les arguments déjà entendus de « calendrier précipité » et d'« incertitudes liées à la réforme territoriale » fortement imprégnés des propos tenus par l'ancien président de la Communauté de communes hostile à la transformation en Communauté d'agglomération, il ne peut s'empêcher de penser que si cette représentation avait été effective, le présent dossier n'aurait peut-être pas été présenté au vote de ce soir.

Quant aux engagements à tenir face aux petites communes, il tient à rappeler que, si le dossier avance autant, c'est bien parce que les maires de ces communes ont eu suffisamment d'éléments pour en comprendre les enjeux et les bénéfices pour l'ensemble du territoire. Il considère pour sa part qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle strate qui se construit mais bien une intercommunalité qui se donne les moyens de fonctionner pour rendre justement à ces petites communes et à leurs habitants un certain nombre de services jusqu'alors réservés aux habitants de La Roche-sur-Yon.

R. MESTRE se dit très intéressé par la construction de l'avenir yonnais. Celui-ci ne s'arrête pas aux limites de la commune. Il considère que cette nouvelle étape de l'intercommunalité est une bonne chose, qu'elle augmente l'intérêt communautaire et revêt un bon sens pour l'avenir. Selon lui,

La Roche-sur-Yon est le « joyau de la couronne » et il convient de travailler à augmenter cette intégration, en apprenant à vivre ensemble, en développant des projets locaux sur un territoire riche et varié. Ces transferts de compétence, que les élus vont décider ce soir, ne seront pas sans conséquences mais il convient de se prononcer sans crainte car c'est l'intérêt de tous les Yonnais.

L. GUIBERT déclare :

« L'engagement que nous allons prendre ce soir doit mettre en perspective une volonté commune de développement solidaire de notre territoire. C'est en ce sens que s'inscrit le positionnement de notre groupe. Plusieurs dimensions du débat doivent, de notre point de vue, être mis en avant :

D'abord la dimension économique et sociale de notre agglomération future.

Nous sommes confrontés aujourd'hui à une crise économique sans précédent qui accroît les inégalités et injustices de toutes sortes.

L'explosion du chômage sur notre territoire, dans la dernière période en témoigne.

Pour appréhender cette dimension économique et sociale, deux idées fortes sont à retenir :

Celle d'un projet de territoire fondée sur la cohésion territoriale et la cohésion sociale et, parallèlement, celle du développement des coopérations et des complémentarités entre notre ville, l'agglomération et les territoires environnants. Il faut en effet s'appuyer sur nos atouts et nous inscrire contre la concurrence des territoires et des hommes.

Pour les élus communistes, le développement économique va de pair avec le développement social. C'est-à-dire construction de logements sociaux, renforcement des services et équipements publics tels transport, culture, avec comme objectif la réduction des inégalités sociales et territoriales. Il y a en effet besoin de volonté politique pour relever les défis qui nous attendent, à savoir : travailler à la reprise de la croissance, de l'emploi, au développement et à la diversification de l'habitat en tous points du territoire pour faire face à la demande, au développement du transport public avec une politique tarifaire accessible. Il faut mener également des politiques ambitieuses pour le sport, la culture, notre environnement et notre cadre de vie.

Ces grandes orientations devront s'appuyer sur des moyens financiers renforcés. Les réformes des collectivités territoriales engagées par le gouvernement vont contribuer à accentuer l'étranglement financier de celles-ci alors que les besoins des citoyens sont immenses en terme de services publics de proximité, d'instances démocratiques ayant un réel pouvoir d'action. La démocratie est, pour les élus communistes, une valeur ajoutée et le moyen, avec l'action publique, de faire bouger les lignes en particulier pour lever les obstacles financiers liés au désengagement continu de l'Etat. Je pense au logement et aux transports publics où nous aurons à intervenir.

Nous voterons donc cette délibération parce que le projet de Communauté d'agglomération sera demain un projet partagé par tous les habitants. »

P. YOU se réjouit d'arriver enfin au terme de la première étape du transfert de compétences. Il rappelle qu'au cours du dernier mandat, le constat pouvait être fait de l'absence de projet sur le territoire de la Communauté de communes du Pays Yonnais. Plus de 50 % de son budget passait dans l'élimination des déchets. Au-delà de la nécessité de cette gestion, il convenait de construire un projet de territoire, de créer de véritables solidarités sur le Pays yonnais.

Les attentes des Yonnais étant très fortes, il était donc nécessaire de renforcer le lien social au sein du territoire de la Communauté de communes. La compétence « transport » illustre parfaitement la démarche, c'est un élément majeur de la solidarité territoriale qui va s'établir sur l'agglomération. C'est une belle ambition qui va bien au-delà d'une gestion en bon père de famille.

Le progrès démocratique sera complet lorsque les élus qui siègent à l'intercommunalité seront désignés directement par les citoyens, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. La démocratie gagnera vraiment ses lettres de noblesse à ce moment là. En tous cas, il affirme sa satisfaction d'assister à cette mise en place. Il souhaite remercier à cette occasion tous ceux qui ont œuvré à ce projet : des maires de Saint-André d'Ornay et du Bourg-sous-La Roche qui ont eu le courage d'engager les premières fusions de communes jusqu'à Jacques AUXIETTE, à l'initiative de cette intercommunalité, et Pierre REGNAULT qui a su lui faire franchir cette étape sur laquelle, il y a un an et demi, personne n'aurait parié.

J. SOULARD tient à saluer le rôle de P. REGNAULT, qui a su, par ses rencontres auprès de chacun des maires concernés, convaincre et rassembler. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, la difficulté de transférer des compétences, en terme d'abandon de pouvoir, concerne surtout les élus de La Roche-sur-Yon. La Ville possède en effet le territoire, les zones économiques et des moyens. La tentation pourrait être grande de continuer seuls. Il faut cependant voir plus loin. La création de ce territoire commun était déjà prise en 1992, à la création de la Communauté de communes. Le

passage en Communauté d'agglomération n'est qu'un moyen supplémentaire, utilisant les dispositifs décidés par les gouvernements. La proposition de certains élus d'être attentiste ou de vouloir tester sans s'engager est, selon lui, la négation d'une réalité concrète : la quasi-totalité des communautés de communes sont transformées en communautés d'agglomération. L'intérêt est évident : se donner plus de moyens pour évoluer encore plus.

Quant aux préoccupations exprimées du nombre d'élus ou de la taille des bâtiments, il souligne que cela ne préoccupe pas les citoyens. Ceux-ci pratiquent déjà l'intercommunalité, utilisent les équipements de La Roche-sur-Yon, y travaillent, vivent dans les communes avoisinantes. Ils ont pris de l'avance et les élus doivent les rejoindre.

Monsieur le Maire, en réponse à M. PELTAN, se considère président de l'ensemble du Pays yonnais : que le maire de la ville-centre exerce la présidence, cela lui semble une évidence mais n'empêche aucunement le respect des petites communes. Il affirme qu'une agglomération fonctionne bien si elle fonctionne « ensemble ».

Quant aux frais de gestion, il s'engage à ce qu'il n'y ait pas de constructions nouvelles, si il y a défaut de place, des solutions seront recherchées mais dans le respect strict du contrôle des dépenses. Ceci dans un contexte pourtant difficile puisqu'on constate chaque jour l'action négative de l'Etat.

A ce propos, il en appelle aux élus et aux médias pour que soit relayée le plus largement ces informations sur la situation qu'il qualifie de drame national.

Revenant au fonctionnement de la communauté d'agglomération, il réaffirme son attachement à préserver les intérêts de tous les habitants et à rétablir les équilibres entre le nord et le sud de l'agglomération. Il cite en exemple le renforcement de la petite enfance au sud. Quant aux transferts, il précise que les Yonnais seront gagnants, à terme, des équilibrages des dotations de compensation.

Il ajoute que, si les référendums ont son complet agrément, celui qu'il considère légitime pour la présente transformation en agglomération a eu lieu en mars 2008 lors des élections municipales, puisque ce projet était inscrit au programme politique présenté aux habitants. Il donne rendez-vous au prochain conseil municipal du 12 novembre pour la transformation de la Communauté de communes du Pays Yonnais en Communauté d'agglomération.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

J. AUXIETTE se réjouit de cette nouvelle étape dans l'histoire de l'intercommunalité. Cette décision n'est pas, pour sa part, qu'une simple question technique, c'est une décision essentielle au développement de la Vendée. C'est un projet de territoire qui résulte d'une volonté partagée de fédérer, entre les communes mais pour leurs habitants, la solidarité, le développement durable et les services publics de proximité.

Il salue le travail de P. REGNAULT qui a su mettre fin à cette anomalie régionale et quasi nationale, qui a su avec talent mener à son terme une démarche engagée depuis les 16 mois suivant les élections, qui ont vu se constituer une nouvelle majorité au sein de la Communauté de communes. C'est, selon lui, la juste récompense d'un mouvement politique installé sur le territoire du Pays yonnais, en même temps qu'un pari sur l'avenir. Il tient à rappeler que le précédent président de la Communauté de communes n'a pas respecté les termes du contrat qui régissait, depuis la création de cette intercommunalité, les relations entre les 15 communes du Pays yonnais. Il considère que du temps et de l'argent ont été inutilement perdus.

Il reprend les propos de P. REGNAULT évoquant le contexte régissant la mise en œuvre de cette mutation de l'intercommunalité, celui d'une nécessaire solidarité axée sur le développement économique. A ce sujet, il rappelle les décisions gouvernementales sur la disparition programmée de la taxe professionnelle. Il évoque également les considérations de ce même gouvernement, qu'il qualifie de populiste, sur le nombre trop important d'élus et la nécessité d'en réduire l'effectif. Dans un pays porteur de valeurs partagées dans le monde entier, un pays dont l'histoire a éclairé la notion de démocratie, qu'un gouvernement puisse considérer qu'il y ait trop d'élus au suffrage universel montre combien est grand le mépris à l'égard des représentants du peuple. Il conclut son propos en rappelant les termes de son discours au Congrès des sociétés d'économie mixte, où étaient présents l'ensemble des acteurs intervenant au développement économique porté par les collectivités territoriales : « Ne touchez pas aux ressources des collectivités locales, ne touchez pas aux élus du peuple et aux collectivités locales qu'ils gèrent. » C'est là un slogan qu'il souhaiterait voir repris par toutes les collectivités de France.

Monsieur le Maire apporte une dernière précision sur les règles de fonctionnement du conseil communautaire. Il informe l'assemblée que la représentation du conseil municipal, votée ce soir, ne sera pas un obstacle à la participation de tous les élus aux commissions de travail de la Communauté

d'agglomération car il lui semble important que chaque élu, toutes tendances confondues, partage le travail et l'information liées à l'intercommunalité.

2. Désignation de représentants supplémentaires de la Ville de La Roche-sur-Yon au Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Yonnais

Rapporteur : Pierre REGNAULT

La Communauté de communes du Pays Yonnais est actuellement administrée par un conseil composé de 57 délégués des communes, dont 20 représentants de la ville de La Roche-sur-Yon, désignés par délibération du 21 mars 2008.

Le projet de statuts relatifs à l'extension des compétences en vue de son passage en Communauté d'agglomération, porte le nombre de délégués des communes à 70 dont 33 pour la ville de La Roche-sur-Yon.

Le conseil municipal est donc appelé à désigner 13 représentants supplémentaires qui siègeront au conseil de Communauté à compter de l'approbation des nouveaux statuts par le préfet.

Sont élus :

1 – Mathilde MAGE -----	42 voix	8 – Thierry BARBARIT -----	42 voix
2 – Sylvie CHARTIER -----	42 voix	9 – Michèle PELTAN -----	39 voix
3 – Caroline FOUNINI -----	42 voix	10 – Jean-Gilles DUTOUR -----	39 voix
4 – Francine GUIET -----	42 voix	11 – Anne AUBIN-SICARD -----	39 voix
5 – Mathieu DURQUETY -----	42 voix	12 – Raoul MESTRE -----	39 voix
6 – Roland GUILLET -----	42 voix	13 – Anita CHARRIEAU -----	41 voix
7 – Louise-Michèle GADY ---	42 voix		

3. Composition des commissions municipales

Rapporteur : Pierre REGNAULT

Compte tenu de l'installation de Madeleine DAVID en qualité de conseillère municipale, suite à la démission de Gilles BOURMAUD, il est proposé de modifier la composition des commissions municipales.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

58. Désignation de représentants du conseil municipal dans divers organismes

Rapporteur : Pierre REGNAULT

Afin de remplacer Gilles BOURMAUD, il est proposé d'effectuer les désignations suivantes :

– Lycée Pierre Mendès France	conseil d'administration	Anne AUBIN-SICARD
– Collège Les Gondoliers	conseil d'administration	Michèle PELTAN
– Collège Haxo	conseil d'administration	Anne LAPORTE

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

4. Indemnités de fonction des élus municipaux

Rapporteur : Roland GUILLET

Suite à l'installation de Madeleine DAVID, il est proposé de lui attribuer une indemnité de fonction de conseillère municipale (soit 4,59 % de l'indice majoré 821) suivant les modalités fixées par la délibération du 21 mars 2008.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Madeleine DAVID ne prend pas part au vote.

5. Délégation de service public pour la gestion de la pépinière d'entreprises- Choix du délégataire et approbation de la convention

Rapporteur : Stéphane IBARRA

Après avis de la commission consultative des services locaux (CCSPL) et du comité technique paritaire (CTP), le conseil municipal dans sa séance du 4 février 2009 a décidé de lancer une nouvelle procédure de délégation de service public pour la gestion de la pépinière d'entreprises.

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer, pour une durée de six ans à compter du 1^{er} novembre 2009, la délégation de service public par voie d'affermage à la SAEM ORYON et d'approuver les termes de la convention à intervenir entre la Ville et le délégataire.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ne prennent pas part au vote : P. REGNAULT, J. SOULARD, A. LEBOEUF, P. CEREIJO, J. AUXIETTE, F. LUCAS, A. VALIN, P. YOU au titre du pouvoir donné par Y. HELARY, F. GRIVEL, L. CAILLAUD

6. Cession de terrain à la SAS SODIROCHE – Zone d'activités des Ajoncs

Rapporteur : Francis LUCAS

Le conseil municipal est appelé à approuver la cession au profit de la SAS SODIROCHE, d'une emprise foncière située dans la zone d'activités des Ajoncs. L'objectif de la société est de transférer l'unité de stockage de fioul domestique actuellement implantée en Zone Acti-Sud. Le terrain, cadastré IM n° 129, sera cédé au prix de 8 € HT/m².

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

7. Cession de parcelle pour l'implantation de la société BI MEDIA – ParcEco 85

Rapporteur : Francis LUCAS

Le conseil municipal est appelé à approuver la cession d'une parcelle de terrain à bâtir située dans le lotissement d'activités n° 2 ZA Acti-Est- Parc Eco 85, lot n° 17 d'une surface d'environ 7 345 m² (à prélever sur la parcelle cadastrée section YA n° 65) au prix de 20 € HT/m².

Les acquéreurs, Monsieur Dominique CHABOT et Monsieur Jean-Baptiste PONDEVY, qui se constitueront en Société Civile Immobilière, réaliseront sur ce terrain un bâtiment de 1 000 m² extensible comprenant 700 m² de bureaux et 300 m² d'atelier pour l'installation de la société BI MEDIA, activité conception, réalisation, maintenance de systèmes de gestion pour tabacs-presse, dématérialisation de produits d'Etat.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

8. Charte qualité « commerces & services » – Convention entre la Ville et la Chambre de commerce et d'industrie de Vendée

Rapporteur : Angie LEBOEUF

La Chambre de commerce et d'industrie de la Vendée (CCI) a initié en 2003 la mise en place d'une démarche qualité pour les commerces et services de proximité de moins de 400 m² de surface de vente et de moins de 10 salariés. Cette démarche, intégrée jusqu'en 2009 dans le dossier "Fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce (FISAC)", s'inscrit dans l'action entreprise par la Ville pour la redynamisation du commerce de centre ville. La Ville se propose de poursuivre cette action et ainsi de verser à la CCI une subvention de 119,70 € par commerçant s'engageant dans cette démarche. Le conseil est appelé à approuver les termes de la convention à intervenir entre la Ville et la CCI pour la mise en œuvre de la charte qualité commerce et services sur la commune de La Roche-sur-Yon.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

9. FISAC – Attribution de subventions d'équipement pour trois commerces

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Dans le cadre de l'action n° 6 du dossier FISAC "Appui à la rénovation des commerces, artisanat, services", il est proposé d'attribuer les subventions suivantes (étant précisé que la Ville intervient à hauteur de la moitié des sommes indiquées) :

- | | |
|---|---------|
| - SARL Votre opticien, OPTIQUE BRUNO : | 6 664 € |
| - SARL Jean-Pierre DUTHIL, boucherie DUTHIL : | 3 414 € |
| - Sarl Chez Richard, LE BON PAIN : | 6 638 € |

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

10. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (ADASEA Vendée)

Rapporteur : Angie LEBOEUF

L'ADASEA accueille les 5 et 6 novembre 2009 à La Roche-sur-Yon le congrès national des ADASEA et les journées nationales du Répertoire Départemental Installation (RDI). Ces deux événements seront l'occasion de mettre en avant le dynamisme des territoires et les actions conduites sur les problématiques agricoles, enjeu majeur pour la vitalité du monde agricole. Il est proposé l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 4 000 € à l'ADASEA pour l'organisation de ces 2 journées.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

11. Décision modificative n° 1 – Exercice 2009 – Budget principal et budgets annexes

Rapporteur : Angie LEBOEUF

La décision modificative a pour objet l'ajustement de la prévision budgétaire en cours d'exercice, en dépenses et en recettes sur le budget principal et les budgets annexes, toutes sections confondues. La décision modificative comporte des propositions nouvelles et des virements de crédits. Le total des opérations budgétaires de la décision modificative n° 1, tous budgets agrégés, s'élève à 4 969 617,01 € en dépenses et en recettes.

J.G. DUTOUR fait l'intervention suivante :

« Bien que cette question entérine l'exécution du budget et non sa discussion, nous nous abstenons, puisque nous considérons que votre budget a trop de charges de fonctionnement et pas assez d'investissement.

Je souhaite profiter de ce vote pour revenir sur la taxe foncière qui est un sujet d'actualité, puisque tous les propriétaires y sont assujettis et viennent de les recevoir. On constate une augmentation de 5 %. La Roche-sur-Yon est toujours en tête dans le département et dans le peloton de tête dans la Région. La ville ne peut pas augmenter son taux de prélèvement puisqu'il est le plus élevé et que la pression fiscale est au-dessus de la normale, plus de 100 % de la capacité fiscale des citoyens.

Un couple de Yonnais paye 16 % de plus de taxe foncière que la moyenne des couples vendéens.

Et si le taux de la ville n'a pas augmenté, le taux de l'intercommunalité, lui, a augmenté cette année de 8 %. De plus, il n'y a plus d'exonération de deux ans pour les constructions neuves, ce que notre groupe avait déjà dénoncé en séance du conseil municipal, lorsque vous avez fait voter la suppression de cette exonération.

Que se passera-t-il l'année prochaine ?

Notre groupe restera très vigilant. »

QUESTION ADOPTEE PAR :

37 VOIX POUR

6 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE GAGNANTE ET DE L. CAILLAUD

12. Gestion active de la dette – Autorisation d'utilisation des instruments de marché

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Dans le cadre de sa gestion active de la dette affectée au budget principal et aux budgets annexes, la Ville de La Roche-sur-Yon envisage de recourir à des instruments de marché, avec l'objectif de minimiser la charge financière supportée par la collectivité.

Compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, la Ville de La Roche-sur-Yon souhaite recourir à des instruments de couverture afin de se protéger contre d'éventuelles hausses des taux ou au contraire afin de profiter d'éventuelles baisses.

Ces instruments permettent de modifier un taux (contrats d'échange de taux ou swap), de figer un taux (contrats d'accord de taux futur ou FRA), de garantir un taux (contrats de garantie de taux plafond ou CAP, contrats de garantie de taux plancher ou FLOOR, contrat de garantie de taux plafond et de taux plancher ou COLLAR).

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à mettre en œuvre les procédures envisagées.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

13. Taxe professionnelle – Exonération des librairies indépendantes de référence

Rapporteur : Angie LEBOEUF

En application de l'article 1464-I du code général des impôts, les collectivités territoriales peuvent décider d'exonérer de taxe professionnelle les établissements réalisant une activité de vente de livres neufs au détail qui disposent, au 1^{er} janvier de l'année d'imposition, du label de « librairie indépendante de référence ». Il est proposé au conseil d'adopter cette exonération.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

14. Versement transport – Convention entre la Ville de La Roche-sur-Yon et la SNCF

Rapporteur : Angie LEBOEUF

La Ville a institué le versement transport à compter du 1^{er} juillet 1983. Dans le cadre d'une harmonisation entre les différentes autorités organisatrices de transport (AOT) et la SNCF, un protocole d'accord a été signé en 1999, entre la SNCF et le GART (Groupement des autorités responsables de transport), visant à garantir une meilleure cohérence dans les relations juridiques et financières. La première convention conclue entre la Ville et la SNCF afin de fixer les modalités d'acquittement des versements transport étant arrivée à échéance, il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes de cette nouvelle convention pour trois ans.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

15. Maintenance du système GERTRUDE – Poste central de régulation des feux tricolores – Marché n° 04-021 avec la SAEM GERTRUDE – Convention de transaction

Rapporteur : Patrick YOU

La Ville de La Roche-sur-Yon, par délibération du conseil municipal en date du 31 mars 2004, a conclu un marché de maintenance du système Gertrude – poste central de régulation des feux tricolores – avec la SAEM GERTRUDE de Bordeaux (marché N° 04-021 « négocié » sans mise en concurrence en application de l'article 35-III-4° du Code des Marchés Publics de 2004).

Ce marché, notifié le 11 mai 2004, portait sur une durée d'un an reconductible sur « décision expresse » à chaque date anniversaire pour une durée maximale de 4 ans. Le montant annuel était de 8 350 € HT (valeur mars 2004), à prix ferme pour la première année et révisable les années suivantes suivant une formule prévue au marché.

La première année, l'exécution s'est déroulée conformément aux termes du marché.

En ce qui concerne la seconde année, la SAEM GERTRUDE est intervenue, et ce en l'absence de la « décision expresse » mentionnée au marché.

Pour les années suivantes, la ville a pu intégrer le reste de maintenance du système en régie municipale.

Il convient de régler à la SAEM Gertrude, pour la réalisation des prestations au titre de la seconde année, la somme de 10 286,20 € TTC par convention de transaction. Le conseil est appelé à approuver ce dispositif.

M. MESTRE s'interroge sur l'utilité de conserver le système GERTRUDE.

P. YOU lui répond qu'il n'est plus utilisé et que la présente décision concerne la transaction liée au marché passé.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

16. Réalisation d'un programme de 27 logements à caractère social situé au « Coteau Richelieu » – Subvention d'investissement à la SAEM ORYON

Rapporteur : Roland GUILLET

Le conseil municipal est appelé à approuver le versement d'une subvention d'investissement au profit de la SAEM ORYON, pour la réalisation d'un programme de 27 logements individuels et collectifs locatifs sociaux, situé au Coteau / Richelieu, boulevard Léon Martin à La Roche-sur-Yon. La participation prévue est de 10 000 € par logement, soit 270 000 € au total.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Ne prennent pas part au vote : P. REGNAULT en son nom et au titre du pouvoir donné par J. AUXIETTE, J. SOULARD, A. LEBOEUF, P. CEREJO, F. LUCAS, A. VALIN, P. YOU au titre du pouvoir donné par Y. HELARY, F. GRIVEL, L. CAILLAUD

17. Annulation de la garantie d'emprunt accordée à la Fédération des Œuvres Laïques de Vendée pour le financement du centre de voile à Noirmoutier

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Par la délibération n° 17 du conseil municipal du 24 octobre 2007, la Ville de La Roche-sur-Yon a accordé sa garantie pour le remboursement d'une somme de 30 000 € représentant 25 % d'un emprunt que la Fédération des Œuvres Laïques de Vendée se proposait de contracter auprès de la Caisse d'Epargne. Le contrat de prêt n'ayant pas été finalisé, la FOL Vendée a informé la Ville que son cautionnement n'a plus de raison d'être. Il est donc proposé au conseil d'annuler cette délibération.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

18. Garantie d'emprunts à la CIF COOPERATIVE pour l'acquisition en VEFA de 8 logements locatifs sociaux – Résidence « ELLINE » - Boulevard des Etats-Unis

Rapporteur : Patricia CEREJO

Il est proposé au conseil municipal d'accorder la garantie de la Ville au remboursement des emprunts que CIF COOPERATIVE se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

J.G. DUTOUR fait l'intervention suivante :

« Par ces décisions le conseil municipal doit se prononcer sur les garanties de cautions données à ORYON et surtout à une coopérative immobilière.

La ville va garantir des prêts d'une durée de 40 à 50 ans, c'est-à-dire probablement la durée de vie des immeubles qui seront réalisés à l'aide de ces prêts.

De plus, il s'agit de ventes en « état futur d'achèvement », ne s'agirait-il pas de programmes que les promoteurs ne peuvent pas vendre ? Première question Monsieur le Maire.

Ces garanties sont données pour 55 logements sociaux ou très sociaux. Bien évidemment, nous ne sommes pas contre la réalisation de logements sociaux, à condition qu'ils soient de qualité et que leur nombre ne dépasse une proportion qui les rendent ingérables.

Notre deuxième question, Monsieur le Maire, quel taux maximum de logements sociaux comptez-vous atteindre à La Roche-sur-Yon ? »

J. SOULARD précise que la Ville n'accorde sa garantie qu'aux emprunts contractés pour le logement social. En l'occurrence et par l'opportunité qu'offrent les difficultés rencontrées par certains programmes de promoteurs privés, des bailleurs sociaux peuvent racheter du logement en VEFA (vente en l'état de futur achèvement) pour augmenter le parc locatif social. Ceci permet un gain de temps. Quant à l'obligation de réalisation de logements sociaux, il précise que La Roche-sur-Yon en compte 25 à 26 % du parc locatif, ce qui laisse de la marge pour considérer qu'il y en a de trop. Ce qui est loin d'être le cas, il le rappelle, de certaines communes du Pays yonnais dont le chiffre est de l'ordre de l'unité.

L. CAILLAUD ne se dit pas hostile à la réutilisation des VEFA en logements sociaux. Il relève plutôt un défaut de régulation du nombre de projets, un danger de sur-construction sur certaines zones et notamment la ZAC Zola, alors qu'il eut été peut-être judicieux d'étaler dans le temps les accords sur les permis de construire et ne pas se retrouver en situation d'offre dépassant la demande.

J. SOULARD considère l'exemple de la ZAC Zola comme parfait pour illustrer son propos : un des promoteurs intervenant sur la zone a fait un programme d'une centaine de logements de qualité, il aurait dû connaître les mêmes difficultés que ses homologues, à la nuance près qu'il a appliqué des prix de vente respectueux du marché actuel et que son programme est un succès. La recette semble donc évidente : il faut réaliser du logement de qualité, accessible au niveau de revenus des Yonnais et des Vendéens.

Monsieur le Maire dénonce surtout une politique de défiscalisation outrancière de la part du gouvernement qui a fini par provoquer de graves difficultés financières pour nombre de propriétaires.

A – Emprunt de 63 260 €

Garantie à hauteur de 30 %, soit 18 978 €, sur 50 ans au taux de 1,05 %.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

B – Emprunt de 309 603 €

Garantie à hauteur de 30 %, soit 92 880,90 €, sur 40 ans au taux de 1,85 %.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

C – Emprunt de 44 981 €

Garantie à hauteur de 30 %, soit 13 494,30 €, sur 50 ans au taux de 1,85 %.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

D – Emprunt de 435 424 €

Garantie à hauteur de 30 %, soit 130 627,20 €, sur 40 ans au taux de 1,05 %.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

19. Garantie d'emprunts à la CIF COOPERATIVE pour l'acquisition en VEFA de 22 logements locatifs sociaux – Résidence « HERACLES » - Rue Emile Zola

Rapporteur : Patricia CEREIJO

Il est proposé au conseil municipal d'accorder la garantie de la Ville au remboursement des emprunts que CIF COOPERATIVE se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

A – Emprunt de 170 444 €

Garantie à hauteur de 30 %, soit 51 133,20 €, sur 50 ans au taux de 1,05 %.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

B – Emprunt de 965 847 €

Garantie à hauteur de 30 %, soit 289 754,10 €, sur 40 ans au taux de 1,05 %.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

C – Emprunt de 676 786 €

Garantie à hauteur de 30 %, soit 203 035,80 €, sur 40 ans au taux de 1,85 %.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

D – Emprunt de 119 433 €

Garantie à hauteur de 30 %, soit 35 829,90 €, sur 50 ans au taux de 1,85 %.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

20. Garantie d'emprunts à la SAEM ORYON pour la construction de 27 logements – Résidence « COTEAU RICHELIEU »

Rapporteur : Joël SOULARD

Il est proposé au conseil municipal d'accorder la garantie de la Ville à 100 % pour le remboursement de quatre emprunts d'un montant total de 2 493 297 € que la SAEM ORYON se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer la construction de 25 logements locatifs sociaux et 2 logements locatifs très sociaux, résidence « COTEAU RICHELIEU » boulevard Léon Martin à La Roche-sur-Yon.

Les caractéristiques des prêts consentis par la Caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

Caractéristiques des prêts	PLUS (Prêt locatif à usage social)	PLUS FONCIER	PLAI (Prêt locatif aidé d'intégration)	PLAI FONCIER
Montant	1 959 082 €	394 614 €	110 272 €	29 329 €
Durée	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans
Taux d'intérêts actuariel annuel	1,85 %	1,85 %	1,05 %	1,05 %

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

21. Garantie d'emprunts à la SAEM ORYON pour la construction de 12 logements – Lotissement « LA MARRONNIERE »

Rapporteur : Joël SOULARD

Il est proposé au conseil municipal d'accorder la garantie de la Ville à 100 % pour le remboursement de quatre emprunts d'un montant total de 1 108 550 € que la SAEM ORYON se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer la construction de 7 logements locatifs sociaux et 5 logements locatifs très sociaux, lotissement « LA MARRONNIERE » à La Roche-sur-Yon.

Les caractéristiques des prêts consentis par la Caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

Caractéristiques des prêts	PLUS (Prêt locatif à usage social)	PLUS FONCIER	PLAI (Prêt locatif aidé d'intégration)	PLAI FONCIER
Montant	534 834 €	137 322 €	342 040 €	94 354 €
Durée	35 ans	50 ans	35 ans	50 ans
Taux d'intérêts actuariel annuel	1,85 %	1,85 %	1,05 %	1,05 %

Ce dossier annule et remplace la délibération n° 21 du 8 juillet 2009.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

22. Garantie d'emprunts à la SAEM ORYON pour l'acquisition en VEFA de 13 logements à caractère social – « LES TERRASSES DE L'YON » - Rue Georges Pompidou

Rapporteur : Joël SOULARD

Il est proposé au conseil municipal d'accorder la garantie de la Ville à 100 % pour le remboursement de quatre emprunts d'un montant total de 802 462 euros que la SAEML ORYON se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer l'acquisition en VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) de 10 logements locatifs sociaux et 3 logements locatifs très sociaux, résidence « Les Terrasses de l'Yon » 32 rue Georges Pompidou à La Roche-sur-Yon. Les caractéristiques des prêts consentis par la Caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

Caractéristiques des prêts	PLUS (Prêt locatif à usage social)	PLUS FONCIER	PLAI (Prêt locatif aidé d'intégration)	PLAI FONCIER
Montant du prêt	547 579 €	73 419 €	158 586 €	22 878 €
Durée	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans
Taux d'intérêts actuariel annuel	1,85 %	1,85 %	1,05 %	1,05 %

Ce dossier annule et remplace la délibération n° 18 B du conseil municipal du 8 juillet 2009.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

23. Garantie d'emprunts à la SAEM ORYON pour la construction de 3 logements individuels locatifs très sociaux – 45 impasse de l'Abbé Billaud

Rapporteur : Joël SOULARD

Il est proposé au conseil municipal d'accorder la garantie de la Ville à 100 % pour le remboursement de deux emprunts d'un montant total de 104 981 euros que la SAEM ORYON se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour financer la construction de 3 logements locatifs très sociaux, 45 impasse Abbé Billaud à La Roche-sur-Yon. Les caractéristiques des prêts consentis par la Caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

Caractéristiques des prêts	PLAI (Prêt locatif aidé d'intégration)	PLAI FONCIER
Montant du prêt	90 262 €	14 719 €
Durée	40 ans	50 ans
Taux d'intérêts actuariel annuel	1,05 %	1,05 %

Ce dossier annule et remplace la délibération n° 19 B du conseil municipal du 8 juillet 2009.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

24. Personnel municipal – Evolution des effectifs

Rapporteur : Roland GUILLET

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur la liste des créations de postes qui résultent essentiellement des recrutements, des mobilités ou de redéploiements suite à la réorganisation des services municipaux. Les suppressions de postes sont liées aux mêmes évolutions ainsi qu'aux résultats (avancements de grade, promotions internes) de la Commission administrative paritaire de juin dernier.

Les créations représentent ainsi 35,8 ETP et les suppressions 116,678 ETP (dont 85 liées à la CAP).

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

25. Personnel municipal – Convention entre la Ville et le COSeL

Rapporteur : Roland GUILLET

A – Avenant n° 4 à la convention

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes de l'avenant n° 4 à la convention de 2006 afin d'attribuer une subvention complémentaire de 30 816 euros au COSeL celui-ci reprenant en direct le versement aux agents des allocations pour études supérieures sous forme de bons d'achats.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

B – Renouvellement de la convention triennale

Il est proposé d'approuver la conclusion d'une nouvelle convention triennale avec le COSeL pour la période 2010/2012. Cette convention prévoit notamment les moyens financiers, humains et matériels mis à disposition du COSeL.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

26. Mandats spéciaux pour les élus municipaux

Rapporteur : Roland GUILLET

L'article L 2123.18 du code général des collectivités territoriales prévoit le remboursement aux élus municipaux des frais que nécessite l'exécution d'un mandat spécial. Le conseil municipal est donc appelé à délibérer sur ces missions accomplies dans l'intérêt de la commune par plusieurs élus municipaux. Les dépenses engagées dans le cadre de ces mandats seront remboursées aux frais réels.

A. AUBIN-SICARD indique que son groupe votera la présente délibération ; elle interpelle cependant P. CEREIJO pour obtenir des informations sur son voyage à Marseille pour participer au colloque de l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée.

P. CEREIJO précise liminairement que les élus « ne se promènent pas », lorsqu'ils se déplacent, c'est dans l'intérêt de la collectivité. Elle explique toutefois qu'elle s'est rendue à ce colloque pour travailler sur les politiques sociales, se former en qualité de nouvelle élue en ce domaine, et échanger expériences et questionnements avec ses homologues, tous confrontés à la mise en œuvre des politiques sociales en période de crise. Elle indique qu'elle évoquera cette expérience en commission mais souhaite préciser qu'elle ne se considère pas « sous la tutelle » de Mme AUBIN-SICARD.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

27. Délégation de service public portant sur la gestion et l'exploitation du réseau de transports publics urbains de voyageurs – Choix du délégataire et approbation de la convention

Rapporteur : Patrick YOU

Par délibération en date du 24 septembre 2008, le conseil municipal a décidé de recourir à une délégation de service public comme mode d'exploitation du réseau de transport publics urbain de la ville de La Roche-sur-Yon. Pour rappel, la délégation de service public en cours avec la société KEOLIS se termine au 31 décembre 2009.

Le nouveau contrat a pour objet de déléguer l'exploitation et la gestion technique, administrative, financière et commerciale du réseau de transport public urbain sur le territoire de la ville de La Roche-sur-Yon et ce pour une durée de 7 ans à compter du 1^{er} janvier 2010, soit jusqu'au 31 décembre 2016.

Il est proposé de retenir comme délégataire de service public, pour l'exploitation et la gestion de ce service, la société RATP Développement.

P. YOU commente le diaporama.(annexe 1)

R. MESTRE s'interroge sur les différentes échéances : pourquoi, alors que la compétence « transports » est dévolue à la Communauté d'agglomération, opérer un redéveloppement d'une politique de transport sur la ville ? Il pense qu'il serait plus judicieux de faire un schéma, une projection sur tout le Pays yonnais.

Monsieur le Maire indique que la fin de la délégation de service public coïncide par hasard avec le passage en intercommunalité de cette compétence. Pour autant, les dispositions ont été prises de prévoir une option d'extension à l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération. L'avantage est de conserver la qualité du dispositif sur la ville, dans le cadre d'une délégation parfaitement maîtrisée et de ne pas subir de pression économique des prestataires intervenant directement auprès de l'agglomération nouvellement constituée. Il tient à saluer, à cette occasion, la qualité de l'offre très performante de KEOLIS qui, au final, n'a pas été retenue mais qui n'a pas à rougir du dossier qu'elle a présenté.

T. DE LA CROIX tient à mettre l'accent sur la qualité du travail fourni tant par le cabinet de conseil que par les services techniques et les élus en charge du dossier. Le travail effectué va permettre d'offrir aux citoyens yonnais un service rénové, garant de l'avenir tant pour les Yonnais que pour les habitants de la couronne, dans un avenir qu'il souhaite proche. Cependant, il indique que la vigilance sera de mise d'une part sur la qualité du service offert et d'autre part sur la vie sociale de la nouvelle entreprise. Un tel changement peut être en effet générateur de questionnement pour les salariés.

M. PELTAN fait l'intervention suivante :

« Lors du conseil municipal du 24 septembre 2008, nous avons adopté, à l'unanimité faut-il le rappeler, le principe de la délégation de service public pour la gestion des transports urbains. Nous avons à nous prononcer ce soir sur le choix du délégataire ; vous nous proposez plus précisément de retenir RATP Développement.

Après l'eau, le dossier des transports urbains est un deuxième grand sujet pour la population, d'autant que la décision que nous allons prendre engage la ville pour 7 ans soit jusqu'en 2016.

Nous avons étudié attentivement le dossier qui nous a été transmis et que vous venez de nous présenter, Monsieur YOU.

Tout d'abord les demandes faites auprès des opérateurs, appelées « critères de jugement des offres » : elles nous semblent plutôt pertinentes. Il s'agit de : réduire les temps de parcours, adapter les fréquences de passage, créer des liaisons directes, lier les autres modes de transports, attirer de nouveaux utilisateurs, contribuer au développement durable, maîtriser les coûts, gagner en productivité, développer une image dynamique du transport collectif et prévoir, dès maintenant, en option, une extension sur le Pays Yonnais : bref au final : améliorer le service rendu aux usagers.

Ensuite les réponses apportées par RATP Développement : elles nous semblent globalement satisfaisantes. Je citerai les trajets des lignes, les services à la demande, la fréquence à 10 minutes en pointe, l'amplitude horaire de 6 h 30 à 21 h 30 voire 0 h 30 en fin de semaine, le relookage des véhicules et des arrêts, le service d'information avec notamment l'information en temps réel et le carnet de 10 tickets à moins de 10 €.

Nous avons toutefois un certain nombre de remarques à formuler.

- Le ticket à l'unité, au lieu de 1,09 € prévus, en hausse par rapport au prix actuel, aurait gagné dans le cadre d'une politique de captation de nouveaux clients et d'une large campagne d'information associée, à passer symboliquement sous la barre de l'euro. Cela aurait été bon aussi pour le pouvoir d'achat des Yonnais.

- Nous regrettons également que seuls 10 arrêts soient équipés d'une borne d'information en temps réel, sachant qu'il s'agit d'un élément déterminant dans la captation du nouvel usager, qui avant de devenir régulier n'est qu'occasionnel et dont le reproche essentiel à ce moment est premièrement d'attendre et deuxièmement de ne pas savoir combien de temps il doit attendre.

- Vous avez rappelé, Monsieur YOU, qu'il y aurait 3 points de vente des tickets ; à ce sujet, la Place Napoléon ne nous paraît pas forcément le lieu le plus adéquat pour y implanter les bureaux de vente d'une société de transports en commun qui, à moins d'y investir des sommes illusoires, ne s'intégreront jamais à l'environnement de cette place. Ces locaux qui restent à la charge de la ville devraient être déplacés ; il faudrait y réfléchir.

- L'option vélo retenue est frileuse même si la progression est nette par rapport à l'offre actuelle embryonnaire !

A ce sujet, nous nous étonnons beaucoup qu'il n'ait pas été demandé aux différents candidats de proposer des solutions permettant de prendre des voyageurs avec leur vélo comme cela se fait déjà dans d'autres villes. Dans le cadre d'une politique volontariste de développement des moyens de

transports doux, et au vu des carences actuelles de La Roche-sur-Yon en pistes réellement cyclables, cet élément aurait indéniablement attiré de nouveaux utilisateurs.

- Nous avons relevé une autre carence : celle de l'absence de bus le dimanche : ce qui pénalise les personnes n'ayant pas d'autre moyen de se déplacer.

- Moins important, je vous l'accorde, mais je l'évoque tout de même : nous ne sommes pas convaincus par la sémantique IMPULSYON !

Les jeux de mots sans fin avec la terminaison « Yon » semblent un peu usés et devraient à l'avenir être évités. IMPULSYON, qui semble vouloir être le slogan d'appel, le logo de la nouvelle politique commerciale, ne nous semble pas de nature à faire se précipiter de nouveaux usagers dans les bus !

- Nous formulons un souhait : sachant qu'il coûte aux citoyens chaque année 4 millions d'euros, (4 millions d'euros ! soit environ 100 euros par Yonnais et par an ! sans compter les tickets et les abonnements !), nous espérons que le service proposé sera à la hauteur des attentes de TOUS les habitants.

- Et je terminerai par une question : sachant qu'il est prévu « de maintenir la contribution financière forfaitaire de l'autorité délégante en euros constants », si le nombre d'utilisateurs n'augmente pas, et donc s'il n'y a pas d'augmentation des recettes commerciales, QUI PAIE ? La réponse est évidente, mais les habitants, s'ils n'ont malheureusement pas souvent le droit à la parole, ont au moins le droit à l'information. Alors, je vous le demande : qui paie ? l'utilisateur, le contribuable ou le délégataire ?

En conclusion, nous reconnaissons qu'il y a des propositions intéressantes dans ce dossier ainsi que le travail important qui a été accompli, mais nous attendions plus d'audace et d'innovation, en particulier en terme de véhicules propres et donc de développement durable, sur ce dossier phare de la politique municipale : c'est pourquoi nous nous abstiendrons. »

L. CAILLAUD rappelle que ce dossier a fait l'objet d'un grand débat aux dernières élections municipales. C'était un moment fort de la campagne. L'objectif semblait être commun : régulation du trafic, limitation des pollutions, diminution de la consommation de produits pétroliers, amélioration de la qualité de vie, incitation à l'utilisation des transports en commun par un maximum de Yonnais.

Cependant, dans le cahier des charges présenté, il relève l'allongement de certaines lignes et l'absence de lignes directes entre les centres essentiels, tels les centres sportifs, commerciaux, culturels et les écoles, afin d'éviter la centralisation sur la place Napoléon. Cela lui paraît contradictoire avec une incitation à l'utilisation du bus. Selon lui, la logique initiale n'a pas été respectée.

Par ailleurs, s'il entend l'apologie de la proposition de la RATP, il se pose un certain nombre de questions à la lecture du rapport et notamment sur les montants de contribution, les programmes d'investissement engagés, les recettes prévues dont l'augmentation va certainement se reporter sur l'usager, le budget prévisionnel de communication. Tous ces éléments auxquels il espère une réponse qui contredirait ses doutes, ne lui permettent pas, en l'état de se prononcer favorablement sur ce dossier.

A. CHARRIEU rappelle que les transports urbains fonctionnaient en régie municipale jusqu'en 1986, date à laquelle décision a été prise de s'orienter vers une DSP, ouvrant aux entreprises privées, filiales de multinationales, les portes du service public, à l'instar de ce qui s'est passé pour la gestion de l'eau. Le présent dossier est certes une DSP, mais le choix de la structure retenue pour en assurer le service recueille tout son assentiment.

P. YOU objecte à L. CAILLAUD qu'il n'a considéré que l'aspect financier du dossier. Or, il s'agit d'une offre globale incluant tant la technique que les offres de services, les aspects financiers autant que sociaux et environnementaux. Focaliser la critique sur le volet financier, avec une interprétation toute personnelle et, en tout cas, en contradiction avec les analyses ayant prévalu au choix de « RATP Développement », montre au moins que les autres critères ne sont pas remis en cause.

S'adressant à M. PELTAN qui évoquait également le coût pour les Yonnais, il rappelle les règles de financement des transports, à savoir la contribution des entreprises et administrations au « versement transport », et précise qu'ainsi on ne peut chiffrer à 4 millions d'euros le coût pour les seuls habitants. Quant au choix de communication adopté, il trouve logique la différence d'appréciation, cela relève de goûts personnels. En l'état, cela lui convient.

Revenant au service du dimanche, il annonce que chaque candidat devait remettre une proposition. La pratique actuelle prévoit un service calqué sur les horaires SNCF. L'offre sera prochainement élargie.

Sur l'offre vélo, celle-ci ne lui semble pas devoir être qualifiée de frileuse. Si la nécessité s'en fait sentir, une étude sera menée sur les réelles attentes de la population et il sera toujours temps de rectifier par la suite.

Pour les tarifications, il admet une « symbolique du ticket » mais il rappelle que l'essentiel des recettes tarifaires ne provient pas du prix du ticket. Il précise que l'engagement de RATP Développement est très fort en terme de captation de nouveaux publics et notamment les salariés et les jeunes. En conclusion des deux offres de grande qualité reçues pour ce dossier, le choix opéré l'est avec une réelle détermination. En toute modestie, il espère que ce choix sera le meilleur pour les Yonnais.

M. PELTAN précise que son propos concernait la possibilité de prendre le bus avec son vélo.

Monsieur le Maire indique que les questions entendues ce soir avaient déjà été travaillées, d'une part pour envisager des processus réalisables et d'autre part pour tenir compte des expériences des autres villes. Il résume la mise en concurrence des deux prestataires comme étant une véritable compétition, au plus grand bénéfice des habitants. Il recommande la prudence dans les propos tenus, dans un dossier d'une telle complexité, dit-il, il convient de faire preuve d'humilité et savoir faire confiance à ceux qui sont intervenus au dossier, des services aux élus de la commission, en passant par les bureaux d'études.

L'objectif étant, en conscience, de rendre le meilleur service au moindre coût pour les Yonnais, il déclare qu'« il convenait d'apporter des améliorations, ce sera le cas pour les délais d'attente, les fréquences de passage. Pour le reste, les deux entreprises ont fait de gros efforts pour être au niveau des attentes de la population. Il ne s'agit certes pas d'une révolution, mais d'une évolution qui va dans le sens d'un meilleur service au public. »

M. DAVID souhaite des précisions quant au programme d'accessibilité des handicapés au réseau de bus.

Monsieur le Maire indique que certaines lignes sont aux normes et que, progressivement elles le seront toutes. La loi, dite « Chirac », fait de toutes façons obligation d'une accessibilité des équipements et espaces publics pour 2015. A son avis, peu de collectivités en France tiendront ce délai, mais La Roche-sur-Yon devrait être en mesure d'être aux normes.

QUESTION ADOPTEE PAR :

37 VOIX POUR

1 VOIX CONTRE DE L. CAILLAUD

5 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE GAGNANTE

28. Convention de délégation de service public pour la gestion du réseau de transports publics urbains – Avenant n° 11

Rapporteur : Patrick YOU

Dans le cadre de la délégation de service public confiée à la société KEOLIS pour l'exploitation et la gestion du réseau de transports publics urbains pour une durée de 10 ans, à compter du 1^{er} janvier 2000 soit jusqu'au 31 décembre 2009, il est proposé de conclure un avenant n° 11 à la convention de délégation de service public.

Cet avenant a pour objet d'effectuer une modification concernant deux indices de la formule de révision de la contribution forfaitaire figurant dans le contrat et de confirmer la prolongation de fonctionnement de la navette assurant le transport entre la gare SNCF et le boulevard Leclerc, derrière les voies ferrées, ceci jusqu'à la fin des travaux de la passerelle.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

29. Approbation du Plan Local d'Urbanisme

Rapporteur : Joël SOULARD

Par délibération en date du 17 décembre 2008, le conseil municipal a tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune dont l'élaboration avait été prescrite le 2 octobre 2002.

L'enquête publique relative au projet de PLU s'est déroulée du 20 mai au 22 juin 2009 aux services techniques municipaux et en maires annexes du Bourg-sous-La Roche et de Saint-André-d'Ornay et la commission d'enquête a remis son rapport et ses conclusions le 22 juillet 2009.

L'avis de la commission d'enquête est favorable au projet de PLU, sous réserve que les observations et manquements signalés tant par les personnes publiques associées que par la commission d'enquête soient respectés.

Le conseil municipal est appelé à approuver le Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire indique qu'un travail important a été réalisé, tenant compte des remarques et nombreuses discussions. Ce document est donc cohérent, s'inscrit dans la continuité du POS antérieur, accentue, avec la charte architecturale, la valeur du centre-ville, apporte une meilleure qualité urbaine en préservant les espaces verts et le patrimoine.

M. PELTAN fait l'intervention suivante :

« Lors de la présentation du PLU devant le conseil municipal en décembre 2008, nous avons eu l'occasion d'exprimer un certain nombre de critiques que je résumerai brièvement :

- la charte architecturale dont nous avons alors dénoncé les incohérences et l'« urbanisme de contraintes » qu'elle impose ;
- l'extension des zones urbaines au détriment des zones rurales alors que vous prétendez « densifier la ville » ;
- l'absence de véritable priorité écologique globale et de long terme dans votre politique d'aménagement du territoire parce que jusqu'à maintenant votre Agenda 21, signé en 2003, voilà 6 ans, est toujours à l'état de démarche.

Cela étant, nous prenons acte des conclusions de l'enquête publique en date du 22 juillet 2009 qui émet un avis favorable : « sous réserve que les manquements signalés tant par les personnes publiques associées que par la commission d'enquête soient respectés ».

Nous prenons acte également des modifications qui ont été apportées au Projet de PLU suite à ces observations, plus précisément à 2 niveaux :

- la rectification d'incohérences au sein de la Charte Architecturale ;
- les diverses modifications de zonage qui vont dans le sens d'un équilibre raisonné entre urbanisation, développement économique et préservation des terres agricoles mais aussi d'une meilleure prise en compte des zones naturelles.

Ces propositions vont dans le bon sens mais ne sont toutefois pas suffisantes pour nous convaincre totalement : nous restons mobilisés et serons vigilants sur leur mise en application.

C'est pourquoi ce soir nous ne nous opposerons pas au PLU mais simplement nous nous abstenons. »

R. MESTRE souhaite revenir sur la protection du bassin versant de Moulin Papon. Il rappelle l'intérêt de ce site en production d'eau potable et pas seulement pour La Roche-sur-Yon puisqu'elle est mise en vente au profit de ceux qui n'ont pas fait ce qu'il fallait pour préserver la ressource. Ce site n'est pas assez protégé, il y a même une zone d'entreprises le long de la route de Nantes, partie du bassin versant. Certes, précise-t-il, une zone importante de protection a été mise en place, mais une partie a été classée zone agricole. Il déclare ne pas faire entièrement confiance aux agriculteurs quant à la protection des eaux de sous-sol. Il lui semble donc indispensable de mieux protéger ce secteur.

J. SOULARD se dit en accord avec ces préoccupations, sur l'intérêt de la protection de cette ressource. Il lui semble toutefois que la protection est assurée et la zone évoquée par R. MESTRE n'est pas concernée par le bassin versant.

S. IBARRA précise que la problématique soulevée a déjà été évoquée en séance. Il rappelle à nouveau que le périmètre de protection, y compris pour la zone économique, a été l'objet d'une étude précise. Les entreprises ont été auditées, la dangerosité des produits et les protections en cas de ruissellement ont été requalifiées et la zone de protection n'est plus seulement un secteur d'urbanisme et une distance par rapport au barrage : c'est un secteur comportant des zones d'intervention, des calculs de temps de parcours des eaux, si une pollution se produisait. Quant au travail des agriculteurs, qui sont souvent montrés du doigt, il tient à souligner le travail de ceux situés sur la zone du bassin versant car les eaux brutes y sont de bonne qualité.

R. MESTRE indique également son désaccord sur le périmètre de mixité sociale. Le terme ne lui paraît pas très heureux, et l'obligation faite aux individus non plus.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une répartition qui sert à l'équilibre des villes. La difficulté est de trouver une mixité des habitats, des accessions comme des locations, des offres diversifiées.

L'intérêt de la mixité sociale est de permettre le renouvellement des populations et une meilleure utilisation des services publics, telles les écoles, qu'il cite en exemple.

L. CAILLAUD revient sur la charte architecturale en souhaitant que cela fonctionne pour préserver les quartiers. Il aurait pour sa part préféré une ZPPAUP, procédure certes plus lourde mais pas inintéressante.

Monsieur le Maire indique que la charte fonctionne, elle est testée depuis un an et demi et investisseurs et architectes jouent le jeu. Cela permet d'éviter les erreurs, de corriger, de tenir compte des avis des professionnels et des habitants. Cela permettra, selon lui, de redonner de la valeur au centre ville, valeur architecturale et paysagère.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

37 VOIX POUR

6 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE GAGNANTE ET DE A. CHARRIEAU

30. Droit de préemption urbain applicable au Plan Local d'Urbanisme

Rapporteur : Joël SOULARD

Depuis la loi du 18 juillet 1985, les communes disposent d'un outil d'intervention foncière, le droit de préemption urbain, qui permet aux collectivités d'acquérir par priorité les biens nécessaires pour mener leur politique d'aménagement et de surveiller le marché foncier.

Par délibération du 16 décembre 1987, le conseil municipal a instauré le droit de préemption urbain, sur l'ensemble des zones urbaines et sur les zones d'urbanisation futures délimitées par le plan d'occupation des sols de la commune de La Roche-sur-Yon.

A l'occasion de l'approbation du plan local d'urbanisme, prononcée par le conseil municipal, il est apparu nécessaire de redéfinir le nouveau champ d'application du droit de préemption urbain applicable à compter de l'entrée en vigueur de ce nouveau plan d'urbanisme de la ville.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

31. Actualisation du zonage d'assainissement des eaux usées – Approbation

Rapporteur : Stéphane IBARRA

Le projet de zonage d'assainissement des eaux usées actualisé, arrêté par le conseil municipal du 17 décembre 2008, a été soumis à enquête publique du 20 mai au 22 juin 2009 inclus. La commission d'enquête a émis un avis favorable à l'actualisation du zonage d'assainissement.

Le conseil municipal est appelé à approuver le zonage d'assainissement des eaux usées actualisé.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

32. Cession d'un immeuble à la SARL COCKTAIL REGIE – 52 rue Molière

Rapporteur : Joël SOULARD

Le conseil municipal est appelé à approuver la cession d'un immeuble, situé 52 rue Molière au profit de la SARL COCKTAIL REGIE. Le prix de cession est fixé à 203 000 € net vendeur pour une contenance de 354 m².

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

33. Rectification des limites séparatives d'un terrain communal à L'Annexe

Rapporteur : Joël SOULARD

Pour faciliter l'entretien des espaces verts aux abords du Poney Club situé lieudit l'Annexe, il est proposé au conseil municipal d'approuver la rectification de la limite cadastrale séparative avec les propriétaires riverains. Cette modification s'accompagne de la rétrocession, à titre gratuit, des emprises foncières en nature de talus paysager, soit un total de 203 m² au profit des propriétaires riverains.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

34. Convention de transfert complémentaire des équipements et espaces communs du lotissement « La Maison Neuve des Landes- Extension » dans le domaine public communal

Rapporteur : Joël SOULARD

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention de transfert des équipements et espaces communs de l'îlot J, subdivisé en lots libres, du lotissement de la société SAS BMP « La Maison neuve des Landes – Extension » dans le domaine public communal.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

35. Modification de domanialité – Classement dans le domaine public de voies et parcelles après enquête préalable

Rapporteur : Joël SOULARD

Le conseil est appelé à prononcer le classement dans le domaine public, après enquête publique, des voies et espaces divers suivants :

- Lotissement « Colline de Renoux », rue Hubert Cailler
86 m linéaires de voiries tertiaires, 110 m² de talus et 17 m linéaires de cheminement piétons par escalier.
- Emprises foncières cadastrées AE 250, 251, 253 AD 61p parking et emprise du futur cheminement entre les impasses Léon Harmel et Marc Sangnier :
24 m linéaires de voiries tertiaires et de 134 m linéaires de cheminement piétons.
- Rue Nicéphore Niepce
310 m linéaires de voiries secondaires et 5 m linéaires de cheminement piétons.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

36. Modification de domanialité – Lancement d'enquêtes publiques préalables au classement et au déclassement de voiries et espaces divers

Rapporteur : Joël SOULARD

Le conseil est appelé à autoriser le lancement d'enquêtes publiques préalables :

- o au classement dans le domaine public de voies et espaces communs
 - lotissement Domaine de Longchamp, lieudit L'Annexe
(578 m linéaires de voirie tertiaire, 186 m linéaires de cheminement piétons, 1 aire de stationnement de 184 m², 1 délaissé de voirie de 26 m² et une parcelle de 28 m² supportant un transformateur électrique)
 - ZAC Zola – Tranche 1A, emprise du futur jardin central
(606 m de voies et 4 310 m² d'espace vert)
 - ZAC de L'Horbetoux
(28 612 m² d'espaces verts, 674 m de chemins piétons et 588 m de voirie primaire)
- o au déclassement du domaine public
 - d'un délaissé de voirie HI n° 64, rue des Rochettes
 - d'une partie de la parcelle E2 n° 205, rue René Cassin (2 m²)

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

37. Travaux d'aménagement de la rue Joffre – Demande de subventions

Rapporteur : Patrick DINEL

La Ville de La Roche-sur-Yon a engagé des projets de rénovation d'équipements publics qui peuvent être subventionnés, entre autres, dans le cadre du programme européen 2007-2013 « Compétitivité régionale et emploi – FEDER des Pays de la Loire » (Axe 4).

Le conseil est appelé à solliciter des subventions pour les travaux d'aménagement de la rue Joffre à La Roche-sur-Yon, qui s'inscrivent dans le cadre du projet Pentagone 2020.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

38. Prestations liées aux travaux sur la ville de La Roche-sur-Yon – Procédure d'appel d'offres – Autorisation de signature des marchés

Rapporteur : Joël SOULARD

La Ville de La Roche-sur-Yon réalise des travaux d'aménagements de son espace public.

Les prestations de géomètre et relevés topographiques, les contrôles sur réseaux et les reconnaissances géotechniques sont nécessaires pour élaborer les projets de voirie, d'assainissement et d'aménagement urbain.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été réalisée en application des articles 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La commission d'appel d'offres des 11 et 22 septembre 2009 a attribué les marchés aux entreprises suivantes :

Lots		Entreprises
1 - Travaux de géomètre et levés topographiques	partie Nord	SUSSET / BONNARD La Roche-sur-Yon
2 - Travaux de géomètre et levés topographiques	partie Sud	BONNARD / SUSSET La Roche-sur-Yon
3 - Contrôles sur réseaux		ORTEC ENVIRONNEMENT La Roche-sur-Yon
4 - Etudes et essais géotechniques		ECR ENVIRONNEMENT/TECHNILAB Les Sorinières - Nantes

Le conseil municipal est appelé à autoriser la signature des marchés correspondants pour une durée d'un an renouvelable trois fois par décision expresse.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

39. Fourniture d'eau brute depuis le barrage de Moulin Papon vers le barrage d'Apremont – Convention entre la Ville, Véolia Eau et Vendée Eau

Rapporteur : Stéphane IBARRA

Comme en 2005, deux barrages de Vendée Eau (Apremont et Jaunay), situés au Nord-Ouest du département, présentent une situation de crise vis-à-vis de leur taux de remplissage (environ 24 % de remplissage début septembre 2009). Afin de pallier ce manque d'eau brute et comme cela avait déjà été demandé en 2005, Vendée Eau a sollicité la Ville de La Roche-sur-Yon le 11 septembre 2009.

Dans le cadre de la solidarité départementale, la Ville de La Roche-sur-Yon a étudié la demande nécessitant la mise en place d'un système de pompage temporaire (déjà installé puis enlevé en 2005) sur une nouvelle dalle bétonnée près du plan d'eau de Moulin Papon, ainsi que l'utilisation d'une canalisation de transfert de Vendée Eau reliant le barrage de Moulin Papon à la rivière « la Vie ».

L'eau brute ainsi renvoyée depuis la retenue de Moulin Papon rejoint le barrage d'Apremont via la rivière « la Vie ».

Les conditions techniques, administratives et financières de cette fourniture d'eau brute sont détaillées dans une convention tripartite entre la Ville de La Roche-sur-Yon, son délégataire Véolia Eau et Vendée Eau.

Il est proposé au conseil d'approuver la conclusion de cette convention de fourniture d'eau.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

40. Surtaxes Eau et Assainissement – Surtaxes matières de vidange et graisses – Tarifs au 1^{er} novembre 2009

Rapporteur : Stéphane IBARRA

Par délibération en date du 17 décembre 2008, le Conseil Municipal a fixé le montant des surtaxes eau et assainissement pour l'année 2009 ainsi que les surtaxes liées à la réception et au traitement des matières de vidange et des graisses pour l'année 2009.

En raison de la prise d'effet des contrats de Délégation de Service Public de l'eau potable et de l'assainissement collectif au 1^{er} novembre 2009, la Ville souhaite aussi ajuster sa grille tarifaire à la même date pour éviter deux modifications tarifaires à seulement 2 mois d'intervalle. Il vous est proposé de fixer la valeur des surtaxes à compter du 1^{er} novembre 2009. Les évolutions des surtaxes eau et assainissement sont présentées dans le tableau ci-après :

		Surtaxe du 1/01/2009 au 1/11/2009	Surtaxe à partir 1/11/2009 et pour 2010
EAU POTABLE	Surtaxe liée à la consommation	0,0649 €	0,08 €
	Abonnement compteur 15 mm	1,92 €	1,92 €
ASSAINISSEMENT	Surtaxe liée à la consommation	0,1733 €	0,34 €
	Abonnement pour un branchement	2,02 €	2,02 €

Pour les surtaxes liées au dépotage des matières de vidange et des graisses, les évolutions sont les suivantes :

	Surtaxe du 1/01/2009 au 1/11/2009	Surtaxe à partir 1/11/2009 et pour 2010
Surtaxe matières de vidange	5,00 €	7,00 €
Surtaxe graisses	5,00 €	20,00 €

M. PELTAN fait l'intervention suivante :

« La délégation de service public de l'eau a été votée. Vous avez indiqué que le prix de l'eau baisserait et notre Groupe a alors dit que le prix de l'assainissement augmenterait. Eh bien nous y sommes ! Première étape avant les prochaines.

Vous nous demandez de voter une surtaxe pour boucler le budget de l'assainissement. Il s'agit d'augmenter la surtaxe sur l'eau potable de 23 %, d'augmenter la surtaxe d'assainissement liée à la consommation d'eau de 96 %.

Comment voulez-vous, Monsieur le Maire, que nous votions de telles augmentations. Il faudra beaucoup d'eau pour faire avaler la pilule. »

S. IBARRA rappelle qu'au moment du vote des délégations de service public, toutes les précisions avaient été apportées quant aux surtaxes prévisibles. Il a toujours été affirmé que la facture des Yonnais baisserait de 8 %, en toute transparence. Ces augmentations sur la part variable, puisque la part fixe n'augmente pas, représentent 2 centimes sur l'eau potable et un peu moins de 20 centimes sur l'assainissement. Au final, on fait constat de 30 euros d'économie sur une facture de 120 m3. Pour terminer, il signale que ce réajustement est plus en adéquation avec la structure de la ville quant à la charge que doit représenter l'assainissement, notamment pour la préservation de l'environnement.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

36 VOIX POUR

5 VOIX CONTRE DU GROUPE LA ROCHE GAGNANTE

2 ABSTENTIONS DE L. CAILLAUD ET A. CHARRIEAU

41. Conventions spéciales de déversement entre la Ville, Véolia Eau et divers organismes

Rapporteur : Stéphane IBARRA

Suite à l'attribution de la délégation de service public « assainissement » à Véolia Eau à compter du 1^{er} novembre 2009, et aux évolutions intervenues au sein des organismes concernés, il est proposé d'approuver le renouvellement de 9 conventions spéciales de déversement avec divers organismes et la conclusion d'une nouvelle convention avec la commune de La Ferrière.

Ces conventions s'accompagnent de la mise en place d'une redevance d'assainissement et de la création d'un coefficient de pollution.

Le conseil municipal est amené à approuver cette démarche visant à responsabiliser les entreprises face à leurs rejets d'effluents, en les contraignant financièrement en cas de rejet très polluant pour ainsi assurer une meilleure maîtrise des flux entrants dans les réseaux de la Ville et au niveau de la station de dépollution des eaux usées.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

42. Rapports du Maire sur le prix et la qualité des services publics de production et distribution d'eau potable, et d'assainissement collectif – Année 2008

Rapporteur : Stéphane IBARRA

En application de la loi n° 95.101 du 2 février 1995 et du décret n° 95.635 du 6 mai 1995, complété par le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 le conseil est appelé à se prononcer sur les rapports du Maire sur les prix et qualité des services publics de production et distribution d'eau potable ainsi que d'assainissement collectif de la Ville de La Roche-sur-Yon pour l'année 2008.

Ces rapports comprennent :

- une description des services,
- les principales activités des services,
- le prix des services.

Ces rapports ont été présentés lors de la réunion de la Commission des Services Publics Locaux du 7 septembre 2009 qui a émis un avis favorable.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

38 VOIX POUR

5 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE GAGNANTE

43. Etat des travaux réalisés par la CSPPL pour l'année 2008

Rapporteur : Yannick HENRY

En application de la loi du 30 décembre 2006, le président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux est conduit annuellement et à compter du 1^{er} janvier 2008 à présenter au conseil municipal un état des travaux réalisés par cette dite commission pour l'année N – 1.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

44. Gestion des services publics délégués – Examen des rapports des délégataires après avis de la CCSPL

Rapporteur : Yannick HENRY

La commission consultative des services publics locaux examine les rapports d'activités et financiers remis par les délégataires. En séance du 10 septembre 2009, la commission a examiné les délégations de services publics suivantes :

- la gestion de l'eau et de l'assainissement (déléguées à VEOLIA) ;
- la gestion des transports publics (délégué à la STY) ;
- la gestion de la pépinière d'entreprises (déléguée à la SAEML ORYON) ;
- la gestion de la foire-exposition (déléguée à la SAEML ORYON) ;
- la gestion du Relais pleine nature (déléguée à la Fédération des Œuvres Laïques) ;
- la gestion du bar du complexe Arago (déléguée à M. CREPEAU) .
- la gestion du réseau câblé (déléguée à NUMERICABLE) ;
- la gestion du crématorium (déléguée à OGF, direction du crématorium).

Le conseil municipal est appelé à prendre acte, d'une part des avis exprimés par les membres de la CCSPL dans la séance du 10 septembre 2009 et, d'autre part, de la présentation des rapports des délégataires.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

45. Classes de découvertes pour l'année scolaire 2009/2010 – Modification du règlement interne de fonctionnement – Fixation des tarifs

Rapporteur : Sylvie CHARTIER

Chaque année, la Ville apporte son soutien aux écoles maternelles et élémentaires publiques et privées de La Roche-sur-Yon désireuses d'organiser des classes de découvertes par une participation financière pour chaque enfant et une aide à leur organisation.

Pour cela, un marché de prestations de services a été passé avec la Fédération des Œuvres Laïques de Vendée.

Dans ce cadre, le règlement interne de fonctionnement est révisé chaque année en redéfinissant la participation financière des familles et celle de la Ville et en modifiant certaines dispositions.

A. AUBIN-SICARD déclare : « Nous voterons contre cette délibération, nous sommes en période de crise économique et il nous semble que c'est à la collectivité et non aux familles de supporter l'augmentation de 2% des tarifs de classes de découverte. »

QUESTION ADOPTÉE PAR :

38 VOIX POUR

5 VOIX CONTRE DU GROUPE LA ROCHE GAGNANTE

46. Attribution de subventions exceptionnelles à deux associations de quartier dans le cadre des distributions alimentaires

Rapporteur : Patricia CEREJO

Afin d'accompagner et soutenir les associations dans la gestion des distributions alimentaires qu'elles coordonnent, la Ville prévoit de leur permettre de faire appel à des moyens complémentaires et notamment d'avoir recours aux services d'un camion frigorifique. A ce titre, il est proposé d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'AADIQNO et à l'association Vivre à St André.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

47. Création d'un second Relais Parents-Assistantes Maternelles

Rapporteur : Caroline FOUNINI

Dans le cadre du schéma de développement du Contrat Enfance 2002-2006, le conseil d'administration du CCAS délibérait le 16 décembre 2002 sur la création du premier Relais Parents-Assistantes Maternelles sur la ville. Il ouvrait ses portes le 19 février 2003.

Au fil du temps, l'activité du Relais Parents-Assistantes Maternelles a pris de l'essor. Afin de répondre à l'augmentation des besoins, la Ville a prévu de créer un second Relais parents-assistantes maternelles au 1^{er} janvier 2010, dans le cadre du Contrat Enfance et Jeunesse signé avec la Caisse d'allocations familiales de Vendée.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

48. Convention entre la Ville et l'Etablissement public de santé mentale Georges Mazurelle, relative à la crèche « Les Trois Marguerites » - Avenant n° 2

Rapporteur : Caroline FOUNINI

Le 17 décembre 2008, la Ville décidait de prolonger par avenant, pour une année, la convention signée le 23 décembre 2006 liant la Ville à l'Etablissement public de santé mentale Georges Mazurelle pour les douze places « extérieures » réservées à la crèche « Les Trois Marguerites ».

Compte tenu de la réflexion intercommunale engagée dans ce domaine, il convient de prolonger ladite convention par un second avenant pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

49. Aide à la création – Attribution d'une subvention à l'Ensemble Galatée (association Pygmalion)

Rapporteur : Francine GUIET

La Ville de La Roche-sur-Yon a mis en place en 1999 un dispositif d'aide à la création artistique sous forme d'une aide financière. Dans ce cadre, il est proposé de verser une aide à la création de 3 000 € à l'Ensemble Galatée (association Pygmalion) pour la création du spectacle « Le Messie » de Haendel.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

50. Aide à la diffusion pour des projets artistiques professionnels yonnais – Attribution de subventions

Rapporteur : Francine GUIET

La Ville de La Roche-sur-Yon a mis en place en 1999 un dispositif d'aide à la diffusion des projets artistiques des artistes yonnais sous forme d'une aide financière.

L'objectif est de soutenir les projets artistiques locaux pour la diffusion sur le territoire et au-delà.

Dans ce cadre, il est proposé de verser une aide à la diffusion de :

- 2 000 euros à la compagnie LE MENTEUR VOLONTAIRE pour la diffusion du spectacle « Reine de la salle de bain », dans le cadre du festival « On n'arrête pas le théâtre » à Paris au Théâtre de l'Etoile du Nord ;
- 1 500 euros à la compagnie S'POART pour la diffusion du spectacle « In Vivo », dans le cadre de sa participation au concours national « Re Connnaissance 2009 ».

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

51. Attribution d'une subvention complémentaire à l'EPCCCY

Rapporteur : Martine CHANTECAILLE

Il est proposé au conseil municipal l'attribution d'une subvention complémentaire de 50 000 € à l'EPCCCY pour l'organisation de temps forts cinématographiques durant l'année 2009 d'une part et développer l'éducation à l'image auprès des jeunes avec les dispositifs nationaux écoles/collèges/lycées - et cinéma d'autre part suite à la désignation de l'EPCCCY en août dernier comme coordinateur départemental du dispositif école et cinéma.

A. LAPORTE déclare que les membres de son groupe sont tout disposés à siéger au sein de l'EPCCCY.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

52. Participation de la Ville de La Roche-sur-Yon à l'assemblée générale de la Fédération européenne des cités napoléoniennes à Erfurt (Allemagne) – Prise en charge des frais de déplacement

Rapporteur : Martine CHANTECAILLE

La Ville de La Roche-sur-Yon est engagée dans la Fédération européenne des cités napoléoniennes depuis sa création en 2004. Dans ce cadre, une délégation de deux personnes participera à l'assemblée générale de la Fédération les 3 et 4 octobre à Erfurt (Allemagne). Il est proposé au conseil municipal la prise en charge des frais de déplacement d'un montant de 1 600 €.

A. LAPORTE fait l'intervention suivante :

« Par cette délibération, on doit voter la prise en charge des frais de déplacement d'une délégation de deux personnes pour aller à l'Assemblée Générale de la FECN à ERFURT... qui s'est déroulée le week-end dernier.

Notre groupe donne son accord sur cette prise en charge sous réserve de savoir où nous allons.

Je compte profiter de cette délibération pour faire le point sur les avances de cette association dont le texte fondateur a été signé à LA ROCHE-SUR-YON.

Il y a quelque temps, vous aviez assumé, Monsieur le Maire, la présence d'un élu de votre opposition lors de deux assemblées générales de cette association.

Je me souviens très bien de notre voyage de retour de IENA en 2006, où nous avons mis en commun nos points de vues, les éventuelles manifestations à prévoir. Je pense que cela avait été enrichissant. Lors de la conférence de presse du retour, j'étais à vos côtés avec Mme GRIVEL ; vous reconnaissiez avoir pris un risque en m'invitant à IENA... Mais vous l'assumiez, moi aussi d'ailleurs !

Aujourd'hui, et après la dernière assemblée générale à laquelle j'avais participé à PULTUSK (2007), plus rien !

Je dois en conclure que vous ne voulez plus prendre de risque avec un membre de votre opposition. C'est bien dommage, car voilà bien un sujet qui ne devait pas être politisé... c'est notre héritage culturel ; nous, les élus d'une des rares villes créées par l'Empereur devons faire front pour mettre en valeur ce patrimoine.

Plus généralement, et au-delà de mon éventuelle implication, je me demande ce que devient concrètement cette association, et comment s'y positionne notre ville ?

Aucune information n'est donnée sur les projets en cours. Il faut lire la presse spécialisée pour savoir qu'une université d'été était prévue... puis reportée faute de combattants en 2010.

Même le site internet de l'association n'est pas très à jour (en ligne les conclusions de l'assemblée générale de PULTUSK d'octobre 2007 !).

Aujourd'hui est évoquée une croisière en Méditerranée : alors peut-on en savoir plus ?

Que donne le programme Culture 2009 ? Serons-nous une ville étape de l'exposition principale itinérante : « Napoléon et l'Europe... des lumières à la démocratie » ainsi que celle intitulée « Coup de Crayon à l'Empire ». Dans le projet Culture 2009 la ville de la Roche-sur-Yon y est présentée comme partenaire du projet : sachant qu'à ce jour il faudrait 10 villes et qu'il n'en paraît que 7.

Quel est la position de LA ROCHE SUR YON.

Dans l'ordre du jour soumis lors de la dernière assemblée générale était prévue la présentation de projets soumis par les villes ; LA ROCHE SUR YON en a-t-elle proposé un ?

A part GRASSE, nouvelle recrue, y a-t-il de nouvelles perspectives d'adhésions ?

Indiquez-nous l'impact de cette association sur notre ville. »

Elle souhaite également rappeler que le principe de création a vu le jour à La Roche-sur-Yon. Elle estime donc dommage que si peu d'information soit donnée par la Ville sur l'activité associative, malgré des débuts prometteurs et des échanges intéressants et constructifs. Elle craint que la Ville, pourtant adhérente et pourvoyeuse de subventions conséquentes, ait pratiqué le « politiquement correct » pour fêter le bicentenaire et laisserait désormais « tout tomber ». Il lui semble que l'héritage napoléonien est un patrimoine qu'il faut assumer.

Monsieur le Maire rappelle à Mme LAPORTE qu'en terme de politisation, le comportement qu'elle avait adopté lorsqu'elle avait représenté la Ville en délégation était loin d'être correct. Les élus, lorsqu'ils représentent la Ville à l'extérieur, ne doivent pas faire état de la politique en interne. Cela étant, les actions se poursuivent avec l'association des villes napoléoniennes. F. GRIVEL a représenté la Ville au dernier colloque, elle en fera un compte rendu en temps utile.

M. CHANTECAILLE rappelle également que la commission peut recevoir ce genre d'interrogations, ce qui évite les débordements en conseil municipal.

A. LAPORTE précise qu'elle a fourni les justificatifs de son absence à la commission. En tout état de cause, précise-t-elle, le déplacement a eu lieu après la réunion.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

53. Convention de partenariat entre la Ville et l'association La Roche Volley Ball – Avenant n° 1

Rapporteur : Yves ROULEAU

Dans sa séance du 4 février 2009, le conseil municipal a voté une subvention de 4 500 € à verser à La Roche Volley Ball en septembre 2009, sous réserve du maintien de son équipe 1^{ère} masculine en N3.

Cet objectif n'ayant pas été atteint, La Roche Volley Ball sollicite la Ville pour que cette somme soit désormais dédiée à son équipe 1^{ère} féminine qui a, pour ce qui la concerne, accédé au niveau

Nationale 3 au terme d'un parcours remarquable et pour laquelle les contraintes financières sont équivalentes à celles de l'équipe masculine.
Le conseil est appelé à approuver cette affectation de subvention et à autoriser la conclusion d'un avenant à la convention de partenariat.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

54. Attribution de subventions exceptionnelles à divers clubs sportifs

Rapporteur : Yves ROULEAU

Il est prévu d'attribuer les subventions suivantes :

- Racing Car Yonnais : 300 € pour une contribution au coût de location de structures couvertes d'accueil, à l'occasion de l'organisation, les 19 et 20 septembre 2009, d'une course de modèles réduits de voitures radiocommandées aux Oudairies.
- Squash Yonnais : 4 100 € pour l'organisation du championnat de France des moins de 19 ans, du 23 au 25 octobre 2009 au Terres Noires.
- Etoile Sportive Ornaysienne Football : 5 000 € pour l'accession de son équipe 1^{ère} féminine au championnat de division 1.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

55. Utilisation des équipements sportifs municipaux par les collèges – Tarification

Rapporteur : Yves ROULEAU

Le conseil municipal est appelé à approuver les nouveaux tarifs de location des équipements sportifs municipaux mis à disposition des collèges yonnais pour l'année scolaire 2009 / 2010, à savoir :

- Gymnase ou grande salle (plateau d'évolution supérieur ou égal à 40 m x 20 m) :
 - ✓ tarif de base : 8,00 €
 - ✓ supplément chauffage : 2,22 €
 - ✓ supplément pour gardiennage : 5,57 € } 15,79 €
- Petite salle ou salle spécialisée attenante à une autre installation : 4,84 €
- Petit gymnase, petite salle indépendante : 8 €
- Installation de plein air (stades pluridisciplinaires) : 9,30 €
- Stade simple : 3,88 €
- Piscine : 13,93 € par couloir de 25 m, plafonné à 3 couloirs par heure d'utilisation pour une classe de 30 élèves
- Base de voile : 8,80 €
- Patinoire : 26,54 € par heure

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

56. Vœu pour le maintien d'un service postal de qualité

(présenté par la majorité municipale)

Rapporteur : Joël SOULARD

« Considérant que le service public postal remplit des missions indispensables en matière d'aménagement du territoire et de lien social, que ses missions de service public dépassent le cadre du service universel du courrier et de la presse, de l'accessibilité bancaire et de la présence postale territoriale, dans les zones rurales comme dans les quartiers populaires,

Considérant que la gouvernance et la direction de La Poste envisagent de changer le statut de l'établissement public afin de le transformer en société anonyme dans le cadre de la loi de transposition de la directive postale mettant fin au monopole de La Poste sur le courrier de moins de 20 grammes le 1^{er} janvier 2011,

Considérant que ce service public postal est déjà l'objet de remises en cause très importantes qui ont abouti à une détérioration du service rendu à la collectivité. Plus de 6 000 bureaux de poste sur

17 000 ont déjà été transformés en « partenariats » et plus de 50 000 emplois ont été supprimés depuis 2002. Ceci se traduisant par un accroissement des tournées de facteurs à découvert, des horaires de levées avancés, des files d'attente qui s'allongent, Considérant qu'en Europe, les privatisations postales ont engendré baisse de qualité de service, augmentation des tarifs et destructions d'emplois, Considérant que le service public postal doit être maintenu, modernisé et rénové afin de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire, Le conseil municipal de la commune de La Roche-sur-Yon se prononce contre le changement de statut de La Poste, qui ouvre la voie à sa privatisation, et demande au contraire son développement avec les moyens humains et financiers nécessaires à son bon fonctionnement. »

M. PELTAN fait l'intervention suivante :

« Ce vœu appelle de notre part un certain nombre de remarques :

- D'abord son titre et sa formulation : pour le maintien d'un service public de qualité.

Ainsi posée, cette question s'apparente plus à de la manipulation d'opinion qu'à de la recherche objective d'information. Qui peut en effet répondre NON à une telle question ? Personne bien évidemment.

- 2^{ème} observation :

La question qui nous est posée n'est pas la bonne question et faut rappeler ici que le projet de loi qui doit transformer la Poste en société anonyme à capitaux publics n'est pas un projet de privatisation.

Ce projet de loi, qui doit être examiné en 1^{ère} lecture au Sénat à la fin du mois, précise que le capital de la Poste « est détenu par l'Etat ou d'autres personnes morales appartenant au secteur public à l'exception de la part du capital pouvant être détenue au titre de l'actionnariat des personnels ». Il réaffirme aussi les missions d'intérêt général de l'établissement : service universel postal, contribution à l'aménagement du territoire, transport et distribution de la presse et accessibilité bancaire à travers le Livret A.

Le journal Les Echos d'avant-hier écrivait d'ailleurs à ce sujet, je cite :

« A l'occasion de ce changement de statut, la Poste espère récolter 2,7 milliards de capitaux frais, et ainsi améliorer son bilan, aujourd'hui fragilisé par une dette de 6 milliards de fonds propres. Pour l'entreprise, c'est d'ailleurs le point important de la réforme, sachant qu'un apport direct de la même somme par l'Etat risquerait d'être disqualifié par la Commission européenne comme une aide anticoncurrentielle ».

Contrairement à ce que vous prétendez, Mesdames Messieurs de la Majorité municipale, il ne s'agit pas de privatiser la Poste mais bien de conforter son statut de service public et de lui donner les atouts nécessaires pour qu'elle reste compétitive face aux défis de demain.

Je voudrais aussi, mes chers collègues socialistes, vous rappeler 2 points de notre histoire récente :

- l'ouverture à la concurrence de la Poste a été lancée en 1997 alors que Lionel JOSPIN était 1^{er} Ministre et ce sont des gouvernements socialistes qui ont donné leur accord à la nouvelle réglementation de la Poste.

- le 2^{ème} qui ne manque quand même pas de saveur : vous demandez la tenue d'un référendum d'initiative populaire sur l'avenir de la Poste alors qu'en 2008 vous avez refusé de voter la réforme constitutionnelle qui instituait précisément cette mesure.

Nous réaffirmons haut et fort notre soutien au service public de la Poste et qui le restera mais nous ne prendrons pas part au vote de ce vœu tel qu'il nous est présenté. »

R. MESTRE indique qu'il votera pour le vœu présenté. Il estime cependant que les esprits s'échauffent pour pas grand choses puisque tout le monde doit être d'accord sur le maintien du service public, pas seulement postal. Par ailleurs, tout le monde constate la casse du service public, le fait qu'il faut de la rénovation n'est pas contredit, c'est la méthode pour le faire qui provoque des désaccords. Il souhaiterait que tout le monde se réunisse en tour de table et parvienne à trouver des solutions. Ce qui n'est pas possible actuellement puisque la lecture de la constitution de la V^{ème} République permet à ce qu'un seul homme dirige tout et décide de tout. Il estime cela regrettable.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

36 voix POUR

7 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE GAGNANTE, DE L. CAILLAUD ET M. DAVID

57. Vœu pour la signature de l'appel « Ultimatum climatique »

(présenté par la groupe des élus Verts)
Rapporteur : Anne VALIN

« Le niveau des eaux monte, les températures et la concentration de gaz carbonique dans l'atmosphère également. Les spécialistes du climat sont d'accord pour reconnaître qu'une augmentation moyenne des températures supérieure à 2 degrés provoquerait un dérèglement climatique, avec des conséquences catastrophiques et probablement irréversibles.

La conférence de Copenhague, qui se déroulera du 5 au 18 décembre prochain, se doit d'avoir un programme ambitieux, qui donnera une suite au protocole de Kyoto à la hauteur des enjeux que nous devons tous affronter dans les décennies à venir.

Une mobilisation internationale s'organise pour faire en sorte que ces négociations soient un succès. Les collectivités territoriales ont un rôle important à jouer en ce sens. Elles sont en effet indispensables dans la mise en œuvre des engagements nationaux et internationaux, et leur ancrage local leur permet d'être proches des habitants et d'influer sur leurs comportements.

L'Association des Maires des Grandes Villes de France, les regroupements comme Cités-Unies ou encore les appels comme « la convention des maires sur le climat » sont autant de témoignages de l'émergence progressive d'une culture commune sur ces enjeux et d'une véritable préoccupation environnementale.

La Roche-sur-Yon a démontré, encore fort récemment, sa volonté de s'inscrire dans une démarche active de développement durable et d'économie d'énergie (par exemple salon EcocitéA sur les déperditions d'énergie). Mais il faut aller encore plus loin et se mobiliser franchement tant au niveau local qu'international. Ce prochain sommet de l'ONU doit être l'occasion d'un véritable projet politique mondial car il concerne l'avenir climatique de l'humanité tout entière.

L'appel pour « l'Ultimatum climatique », à l'initiative d'associations parmi les plus représentatives (WWF, Greenpeace, Action contre la faim...), représente une occasion de mobilisation sans précédent de la société française dans son ensemble.

Adressé au Président de la République, cet appel commande d'agir clairement et de :

- stopper la croissance des émissions mondiales de gaz à effet de serre avant de les réduire ;
- soutenir activement, financièrement et techniquement, les pays en développement afin qu'ils évoluent vers des modèles sobres en carbone.

Dans la continuité de l'engagement de la Ville de La Roche-sur-Yon en faveur de la lutte contre le changement climatique, nous demandons que le Conseil municipal s'engage, ce jour, pour soutenir l'appel « Ultimatum climatique ».

M. PELTAN déclare :

« Sur le fond, le vœu que nous présente le groupe des Verts est soutenable.

Au demeurant, avant de dicter leur conduite aux autres, et en particulier au Président de la République qui est à l'initiative du Grenelle de l'Environnement, il me semble que vous avez mieux à faire, ici, chez nous, à La Roche-sur-Yon : les salons c'est bien, les réalisations concrètes c'est mieux ; alors à quand la mise en place effective de l'Agenda 21 ?

Nous nous abstiendrons donc sur ce vœu. »

QUESTION ADOPTEE PAR :

37 VOIX POUR

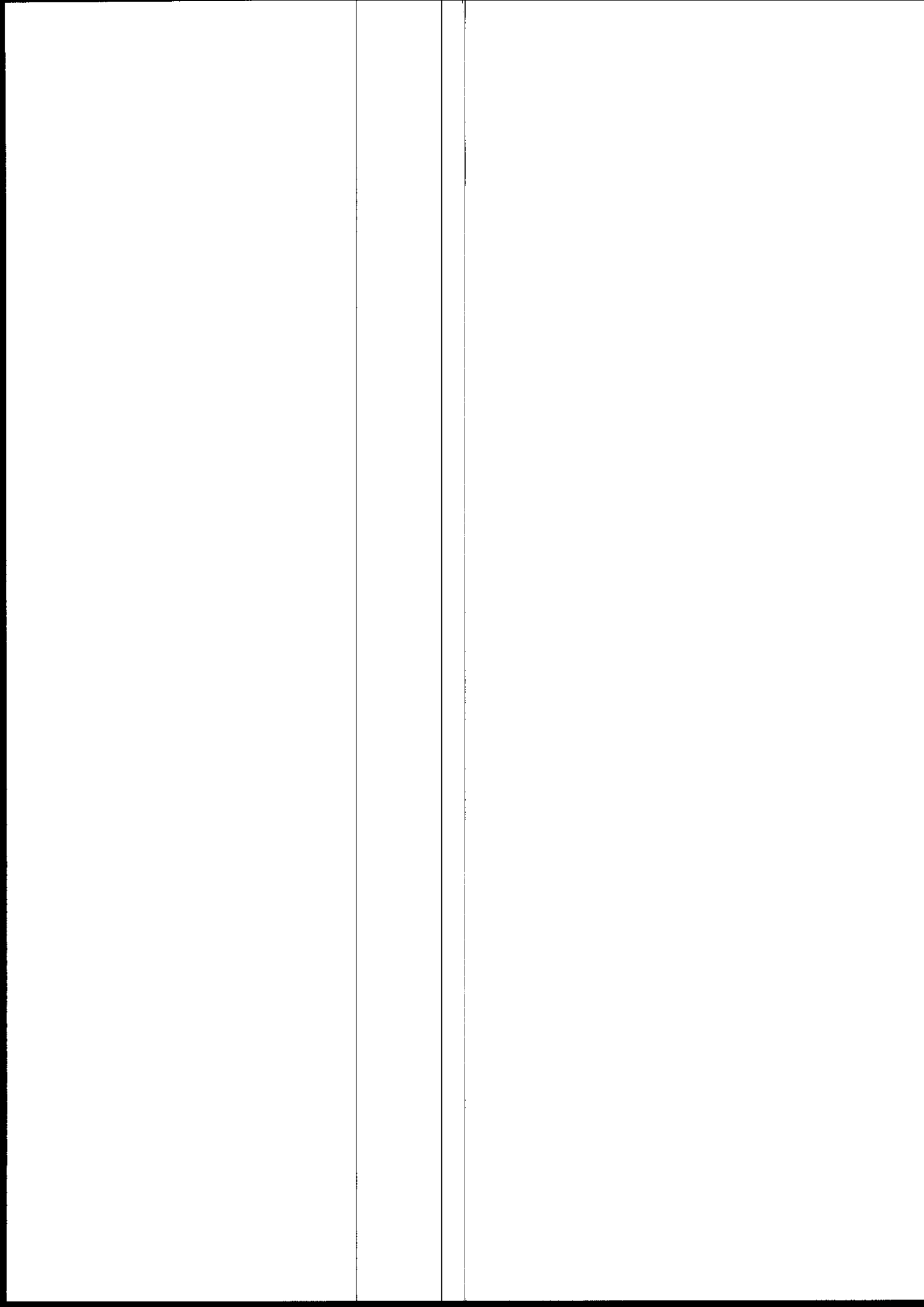
6 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE GAGNANTE ET DE A. CHARRIEAU

Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation accordée par le conseil municipal au titre de l'article L 2122.22 du code général des collectivités locales. (Annexe n° 2)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20.

Le Maire
Pierre REGNAULT





Délégation de Service Public du réseau de transport public urbain de voyageurs

Conseil municipal du 7 octobre 2009

Préambule

- Le contrat de DSP en cours prend fin le 31 décembre 2009 :
 - durée: 10 ans
 - délégataire: KEOLIS
- Bilan et constat : les transports en commun ne sont pas suffisamment utilisés face à la voiture individuelle

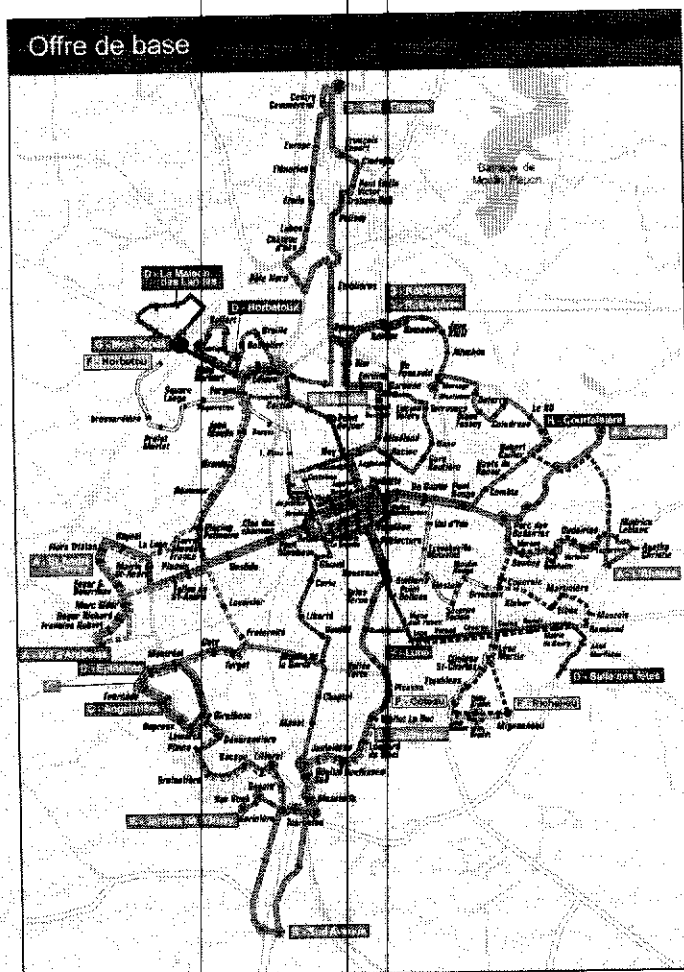
Pistes de réflexions

- Le transport public ne constitue pas une offre suffisamment avantageuse et adaptée
- Desserte à renforcer
- Fréquence pas assez soutenue

Objectifs nouvelle DSP

1. Densification du réseau en terme d'horaires et de maillage du territoire
2. Une offre des services plus performante (TAD, vélos, ligne à haute qualité de services...)
3. Une maîtrise des coûts pour la collectivité

Nouvelle organisation du réseau

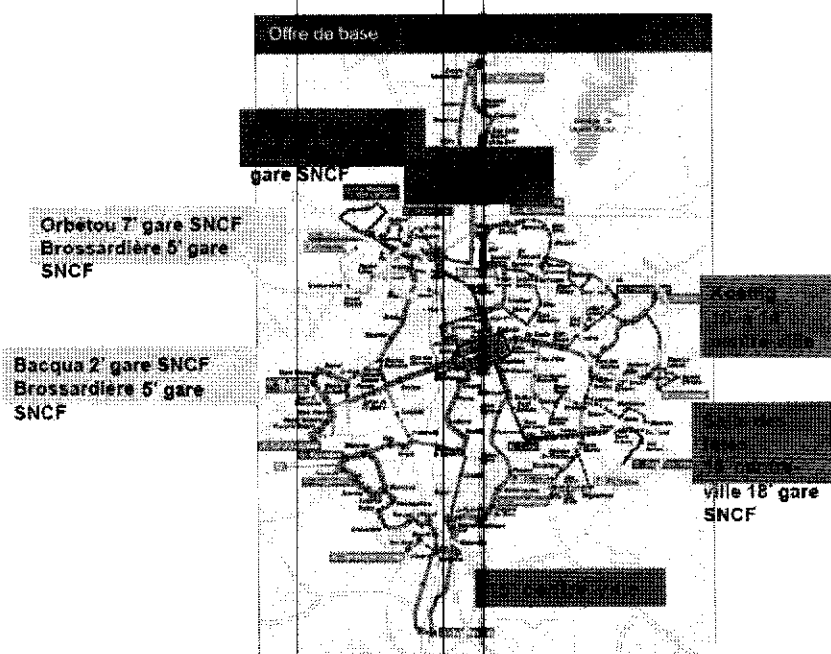


1. DENSIFICATION DU RESEAU

1.1 Un meilleur maillage du territoire

- Une desserte des principales zones d'habitat denses et d'activités
- Un service de TAD développé
- Une accessibilité à la gare SNCF renforcée et très attractive par les lignes F et D dès septembre 2010
- 21 arrêts supplémentaires pour desservir la population

Nouvelles liaisons inter quartiers



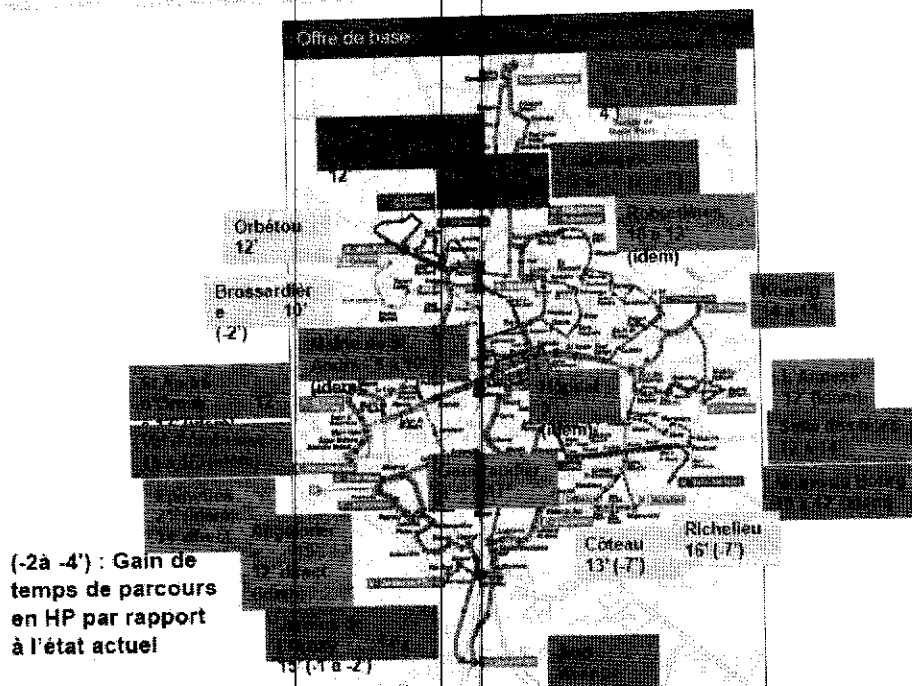
1.2 Amélioration de l'amplitude et de la fréquence

- Un réseau aux horaires homogènes étendus à 21h30 pour les lignes A et B
- un service pour tous jusqu'à 00h30 le vendredi et le samedi
- un calendrier de fonctionnement adapté aux attentes des salariés pendant 46 semaines et une période d'été réduite à 6 semaines
- une amélioration des temps de transport

1.3 Optimisation des dessertes et des temps de parcours

- Une nouvelle ligne B plus directe qui offre un itinéraire plus rapide pour les quartiers nord
- des déplacements périphériques plus courts avec la nouvelle ligne G mise en circulaire
- 7 nouveaux quartiers situés à 15 minutes ou moins de la Place Napoléon

Temps de parcours (accès au centre ville en heure de pointe)



2. UNE OFFRE DE SERVICE PLUS PERFORMANTE

2.1 Renforcement du service TAD

➤ Conditions d'accès :

- déplacements internes à la ville non desservis par les TC (y compris correspondances)
- service horaires et itinéraires non prédéfinis
- soumis à réservation

➤ Jours et horaires de service étendus :

- du lundi au jeudi de 7h30 à 20h
- le vendredi de 7h30 à 0h00
- le samedi de 8h00 à 0h00

➤ Même tarification que le réseau principal

➤ Amélioration de la réservation

- Réservation auprès du dépôt du lundi au samedi de 8h à 18h
- pour les déplacements du lendemain, la veille jusqu'à 17h
- pour les déplacements de soirée, le jour même jusqu'à 17h

2.2 Option vélo

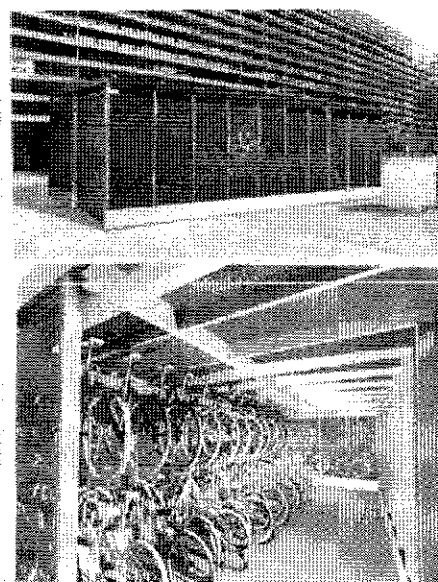
A. Location de vélos

- 3 agences commerciales
 - deux agences « mobile » : devant la gare SNCF et à la Courtaisière
 - Une agence « fixe » Place Napoléon
- Moyens matériels
 - acquisition de 40 vélos
 - renouvellement de 5 vélos/an
- Moyens humains
 - 2 agents d'accueil (etp)



B. Stationnement vélos

- 2 vélo-station
 - Parc de stationnement sécurisé (fermé et accessible avec carte du service du réseau IMPULSYON ou vie quotidienne)
 - Accessible 24h/24 et 7j/7
- Mise en place d'appuis vélo près de certains arrêts de bus



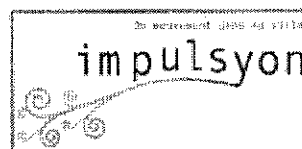
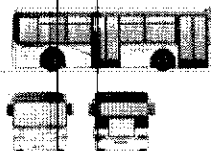
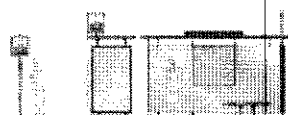
2.3 Ligne B (Nord-Sud) à haute qualité de service

- Niveau de service élevé
 - fréquence à 10 min en pointe
 - du lundi au jeudi, un service élargie jusqu'à 21h30
 - le vendredi et le samedi, un service étendu jusqu'à 24h00
- Accessibilité PMR renforcée
- Equipements d'information voyageurs supplémentaires :
 - dans les bus (écrans TFT)
 - aux arrêts (bornes d'info voyageurs)
- Identité visuelle spécifique : CYTEO



2.4 Développement d'une image dynamique du réseau de transport collectif

- une nouvelle identité
- un nouveau nom pour le réseau
- un nouvel habillage des bus et des points d'arrêts



2.5 Une politique commerciale innovante

➤ Une nouvelle gamme tarifaire :

- fusion des titres scolaires et des jeunes de moins de 26 ans
- incitation à une prise d'abonnement annuel...

➤ Un réseau de vente dynamisé :

- création de nouveaux points de vente
- simplification des modes de paiement

Aspect financier

➤ Augmentation des recettes commerciales

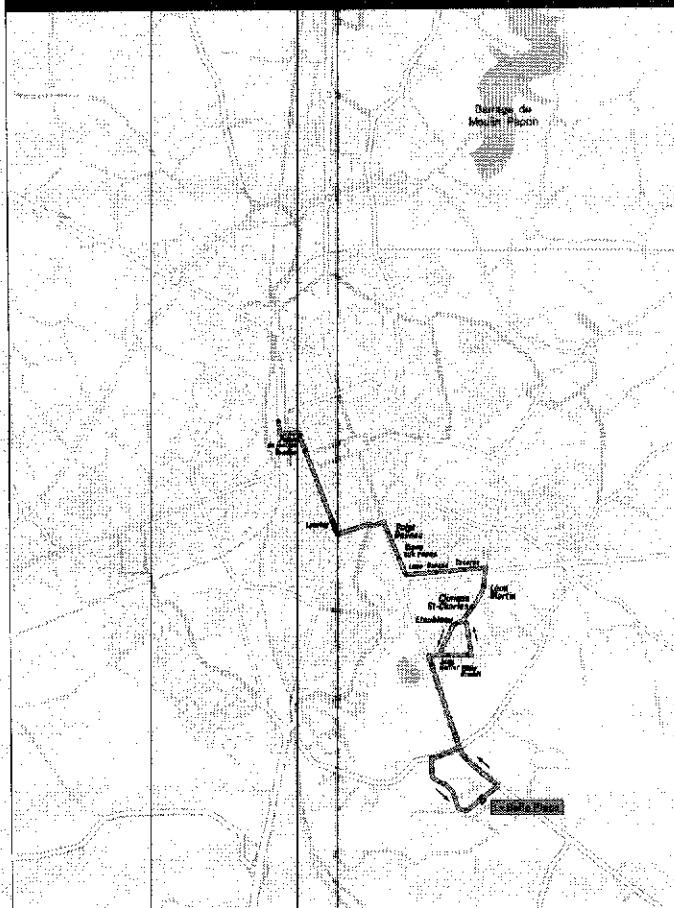
➤ Maîtrise des charges d'exploitation

➤ Une participation financière de la collectivité donc sensiblement diminuée

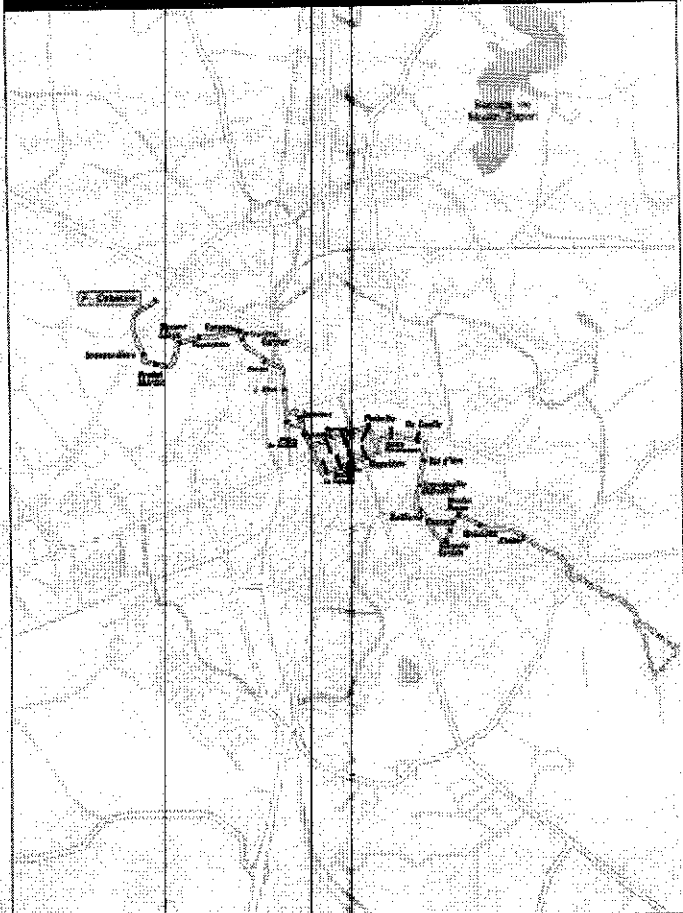
Bilan

- Une mise en place **EVOLUTIVE** du nouveau réseau (échéance sept. 2010, 2012, 2013) avec desserte des nouveaux quartiers en fonction de leur évolution
- Reprise du personnel de la STY par le nouveau délégataire (Article L. 1224-2 du code du travail)

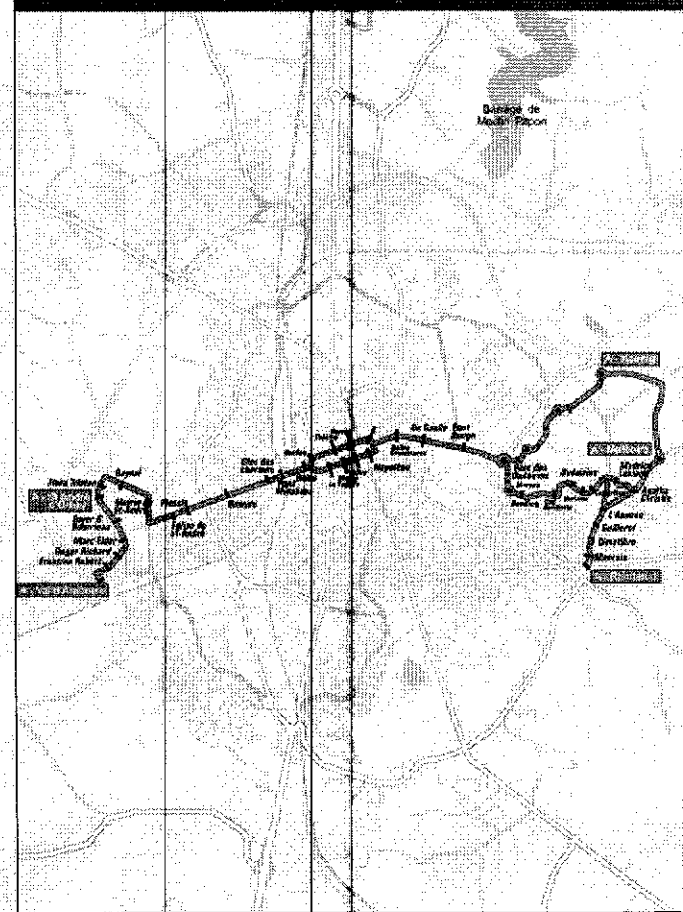
Ligne I - Phase 2 septembre 2012

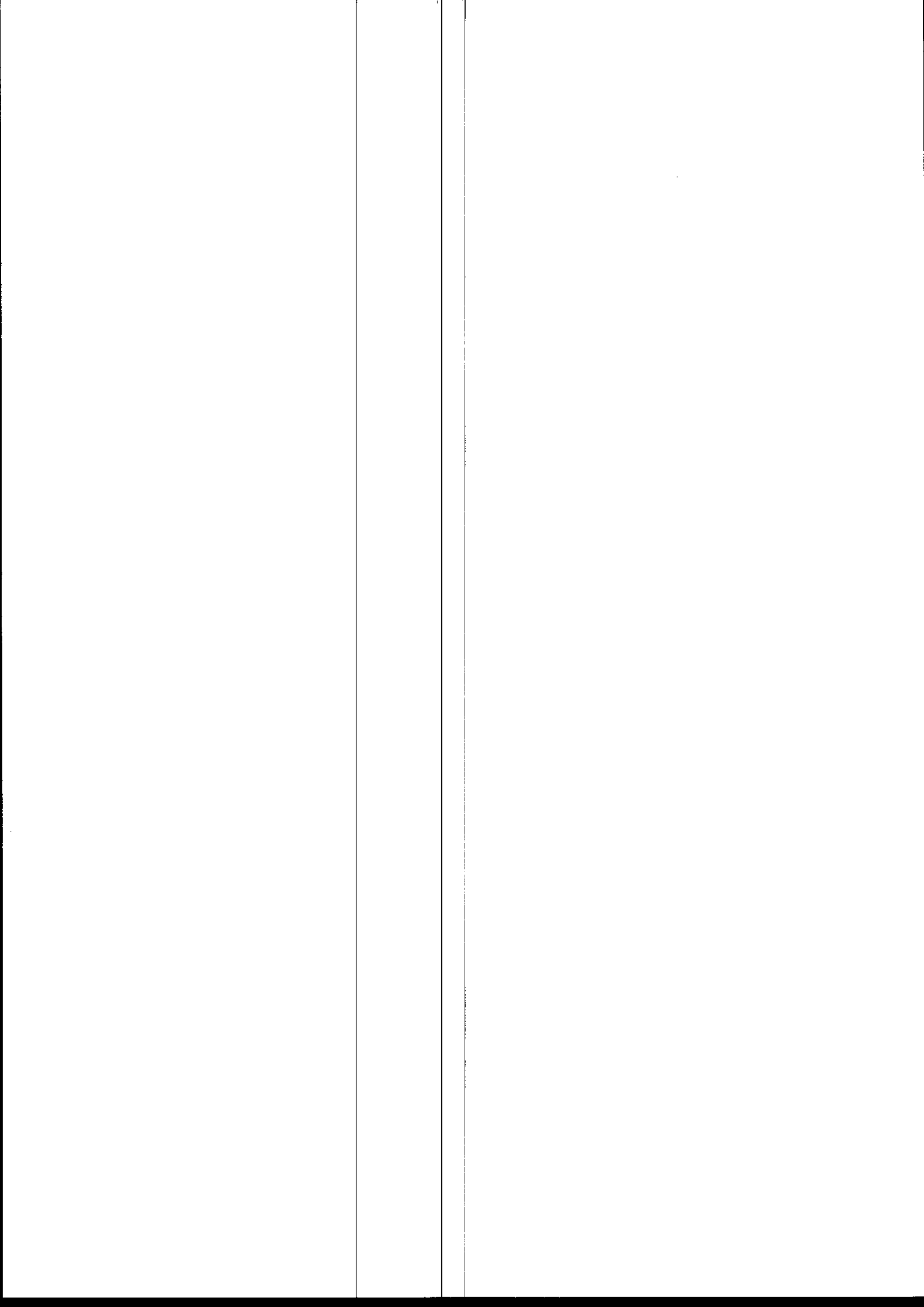


Ligne F - Phase 2 septembre 2012



Ligne A - Phase 3 septembre 2013





CONSEIL MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2009

DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE DANS LE CADRE
DE L'ARTICLE L 2122.22
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

DOMAINE LOCATION – VILLE : BAILLEUR

<i>Locataire</i>		<i>Objet</i>	<i>Date</i>
SARL ELEC ATLANTIQUE	Bail commercial	centre René COTY, 17 rue Léon Gauvrit	03/06/2009
Association UNRPA	Convention de mise	à disposition Bureaux 15 rue A. France	15/06/2009
SARL «LET ME REPAIR FRANCE»	Bail dérogatoire	centre René COTY, 17 rue Léon Gauvrit	01/07/2009
ADEPY	Convention de mise	à disposition locaux Espace Prévert 70 rue de Chanzy	30/07/2009
Ligue de Protection des Oiseaux	Avenant à la convention de mise	à disposition, maison d'habitation 61 rue Gutenberg	30/07/2009

TARIFS

	<i>Objet</i>	<i>Date</i>
	Tarifs d'utilisation des salles du Manège, du Théâtre et de la Maison Gueffier	25/06/2009
	Tarifs de location du Centre d'exposition des Oudairies et de la salle des fêtes du Bourg	09/07/2009

DIVERS

	<i>Objet</i>	<i>Date</i>
	Convention de partenariat pour l'opération « Sports Vacances 2009" – Club des « Français Volants »	16/04/2009
	Convention de partenariat pour l'opération « Sports Vacances 2009" – Comité départemental d'escalade	26/05/2009
	Convention de partenariat pour l'opération « Sports Vacances 2009" - M. Sébastien LEGRET	26/05/2009
	Convention de partenariat pour l'opération « Sports Vacances 2009" - BMX CLUB La Roche sur Yon	26/05/2009
	Convention de partenariat pour l'opération « Sports Vacances 2009" - Association Centre Nautique Yonnais	26/05/2009
	Convention de partenariat pour l'opération « Sports Vacances 2009" – Association LE FACY	26/05/2009
	Convention de partenariat pour l'opération « Sports Vacances 2009" – Mini Golf des Terres Noires	26/05/2009
	Convention de partenariat pour l'opération « Sports Vacances 2009" – Gymnastique Club La Roche sur Yon	26/05/2009
	Convention de partenariat pour l'opération « Sports Vacances 2009" – La Roche sur Yon Volley Ball	26/05/2009
	Convention de partenariat pour l'opération « Sports Vacances 2009" – Judo Club Yonnais	05/06/2009
	Convention de partenariat pour l'opération « Sports Vacances 2009" – FC RUGBY	05/06/2009
	Convention de partenariat pour l'opération « Sports Vacances 2009" – Bowling du Parc	05/06/2009
	Convention de partenariat pour l'opération « Sports Vacances 2009" Athlétic Club La Roche sur Yon	11/06/2009
	Convention de partenariat pour l'opération « Sports Vacances 2009" – Sport Basket Yonnais	11/06/2009
	Convention de partenariat pour l'opération « Sports Vacances 2009" – La Roche sur Yon TWIRLING	11/06/2009
	Convention de partenariat pour l'opération « Sports Vacances 2009" – Aviron 85 La Roche sur Yon	12/06/2009
	Convention de partenariat pour l'opération « Sports Vacances 2009" – Cercle d'Escrime Yonnais	12/06/2009
	Convention de partenariat pour l'opération « Sports Vacances 2009" – La Roche sur Yon Vend ée Cyclisme	23/6/2009
	Convention de partenariat pour l'opération « Sports Vacances 2009" – Squash Yonnais	16/07/2009
	Convention de partenariat pour l'opération « Sports Vacances 2009" – Société Hippique Yonnaise	29/07/2009

Article 20 - Marché sans formalité préalable - procédures adaptées }
 Article 30 - Services procédures adaptées }
 Article 33 - Appel d'Offres < 206 000 € HT }
 Article 35 - Marché négocié < 206 000 € HT }
 Article 74-II-1° - Maîtrise d'œuvre sans formalité préalable }

< à 206 000 € HT - Délégation Générale du Maire



**INFORMATION SUR LES MARCHES
 D'UN MONTANT INFÉRIEUR AU SEUIL DÉFINI PAR DÉCRET : < 206 000 € HT**

(L 2122.22 - 4° du C.G.C.T)

Ville

Du 13 juin 2009 au 31 août 2009

Conseil Municipal du 30 septembre 2009

N° du Marché	ENTREPRISE	OBJET	MONTANT HT
09-070	SCE	Etude d'incidence complémentaire à la mise en place des périmètres de protection de Moulin Papon et de la carrière des Coux	22 075.00€
09-099	SERRURERIE LUCONNAISE	Changement des menuiseries extérieures sur différents sites scolaires	48 915.00€
09-100	STI	Maternelle Jean Yole Lot 1 : Couverture Etanchéité	40 006.35€
09-101	IP SECURITE	Maternelle Jean Yole Lot 2 : Ligne de vie	5 776.88€
09-102	FRIMAUDEAU	Acquisition de fournitures scolaires et matériels éducatifs sur nomenclature et catalogue Lot 1 : Fournitures scolaires en nomenclature et manuels scolaires	Mini : 25 080.00€ / an Maxi : 50 170.00€ / an
09-103	SADEL	Acquisition de fournitures scolaires et matériels éducatifs sur nomenclature et catalogue Lot 2 : Fournitures scolaires hors nomenclature	Mini : 25 080.00€ / an Maxi : 75 250.00€ / an
09-104	VERRIER	Acquisition de fournitures scolaires et matériels éducatifs sur nomenclature et catalogue Lot 2 : Fournitures scolaires hors nomenclature	Mini : 25 080.00€ / an Maxi : 75 250.00€ / an
09-106	CABINET COUDRAY	Assistance et conseils juridiques Lot 1 : aménagement de l'espace (urbanisme réglementaire et opérationnel, expropriation et droit de préemption, droit de l'environnement	
09-107	CABINET CORNET VINCENT SEGUREL	Assistance et conseils juridiques Lot 2 : commande publique, domanialité publique et privée, construction, travaux publics, responsabilité, finances locales, droit électoral	
09-110	GRANDJOUAN - VEOLIA	Traitement des déchets industriels banals de la Ville de La Roche-sur-Yon Lot 1 : Location benne, enlèvement transport, traitement du tout venant (DIB)	33 083.00€ non contractuel
09-111	GRANDJOUAN - VEOLIA	Traitement des déchets industriels banals de la Ville de La Roche-sur-Yon Lot 3 : Location benne, transport, traitement et valorisation de la ferraille	Prestation gratuite Valorisation ferraille : 100.00€ / tonne Option location ponctuelle benne : 100.00€
09-112	BATIRECYCLAGE	Traitement des déchets industriels banals de la Ville de La Roche-sur-Yon Lot 4 : Mise en dépôt de matériaux inertes stockés, recyclables propres et impropres	21 000.00€ / an
09-113	SOCOTEC	Vérifications électriques bâtiments communaux Secteur 1 (scolaire, petite enfance, enfance – jeunesse)	6 595.00€ / an
09-114	BUREAU VERITAS	Vérifications électriques bâtiments communaux Secteur 2 (sportif, associatif, culturel, historique)	11 270.00€ / an
09-115	APAVE	Vérifications électriques bâtiments communaux Secteur 3 (administratif, cimetière, industriel, commercial)	7 860.00€ / an
09-122	TERRIDEV	Assistance à la maîtrise d'ouvrage en matière d'ingénierie d'un projet complexe ANRU.	TF : 9 000.00€ TC : 10 000.00€
09-123	SIDAN	Acquisition d'un porteur polybenne	68 900.00€
09-127	SAS SEDEP	Extension du réseau d'assainissement eaux usées dans le secteur Sainte Anne – Programme 2009	177 328.50€
09-128	CIRESE	Elaboration d'un diagnostic préalable à la mise en œuvre d'un projet éducatif local	29 945.00€

N° du Marché	ENTREPRISE	OBJET	MONTANT HT
09-130	Groupe LCX SAS	Réalisation de la scénographie lumière 2009 Lot 2 : éclairage	69 990.00€
09-131	BLACHERE Illumination	Réalisation de la scénographie lumière 2009 Lot 3 : mise en valeur éphémère de sites	15 930.00€
09-132	BLACHERE Illumination	Réalisation de la scénographie lumière 2009 Lot 4 : fourniture et acquisition de matériels (décors de Noël)	38 400.14€

* T.F : Tranche Ferme / T.C : Tranche Conditionnelle